

Mémoire de recherche
Master 1 de Science Politique
2015/2016

La Jungle de Calais, entre répression et pérennisation

Vincent Tison Le Roux
Sous la direction d'Isabelle Sommier

Résumé : Ce mémoire relate, notamment à partir d'une expérience de l'intérieur, des éléments montrant la prise du camp d'étrangers qu'est la Jungle de Calais entre deux mouvements : un de répression et de contrôle, l'autre de développement d'une vie quotidienne avec ses sociabilités propres, avec un questionnement sur la pérennité de la vie dans ce type de lieu.

Ce travail est issu d'un mémoire de recherche de Master 1 au département de Science Politique de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, effectué sous la direction d'Isabelle Sommier. En vue de sa publication, il a été en partie modifié depuis sa soutenance, le 23 mai 2016.

Table des matières

INTRODUCTION	4
I. UNE GESTION ET UNE MISE A L'ECART DE LA JUNGLE PAR LES AUTORITES 12	
A. UNE ACTION PUBLIQUE DE GENE.....	14
1. <i>Contre les associations</i>	14
2. <i>Contre les exilés</i>	15
B. UNE ORGANISATION SPATIALE REVELATRICE	16
1. <i>Au sein de la Jungle</i>	16
2. <i>Au sein des infrastructures de La Vie Active</i>	17
3. <i>Dans la région entière</i>	18
C. UNE ABSENCE D'INFORMATION QUI FRAGILISE.....	18
1. <i>Dans la Jungle</i>	18
2. <i>Au sein des structures de La Vie Active</i>	20
II. UNE VIE ORDONNEE AU SEIN D'UN LIEU AVEC SES SOCIABILITES PROPRES 22	
A. UNE ORGANISATION PARTICULIERE DU GROUPE	23
1. <i>Une journée routinisée</i>	23
2. <i>Un groupe soudé</i>	25
B. UN RAPPORT AUX ASSOCIATIONS PLUS OU MOINS IMPORTANT	26
1. <i>Au niveau de La Vie Active</i>	26
2. <i>Au niveau de l'aide dans la Jungle</i>	28
C. UNE ORGANISATION SPATIALE REVELATRICE DE LA VIE SOCIALE	30
1. <i>Au niveau du groupe</i>	30
2. <i>Au niveau de la Jungle</i>	31
CONCLUSION : UNE NOUVELLE GESTION DES ETRANGERS INDESIRABLES ? .. 33	
BIBLIOGRAPHIE	36
ARTICLES, OUVRAGES ET REVUES SCIENTIFIQUES.....	36
ARTICLES DE PRESSE.....	36
RAPPORT ET ARTICLE PUBLICS	37
ANNEXES	38
ANNEXE 1 : LA COUR, LIEU DE VIE PRINCIPAL DU GROUPE DE SOUDANAIS INTEGRE	38
ANNEXE 2 : CARTE DES CAO.....	39
ANNEXE 3 : CHRONOLOGIE SELECTIVE SUR LA JUNGLE DE CALAIS	40
<i>Annexe 3.1 : Chronologie</i>	40
<i>Annexe 3.2 : Sources</i>	49
ANNEXE 4 : CHRONOLOGIE DE LA DEMARCHE EMPIRIQUE	54

« Et c'est là le grand reproche que j'adresse au pseudo-humanisme : d'avoir trop longtemps rapetissé les droits de l'homme, d'en avoir eu, d'en avoir encore une conception étroite et parcellaire, partielle et partiale et, tout compte fait, sordidement raciste. »

Aimé Césaire, Discours sur le colonialisme

Introduction

L'Europe connaît actuellement une crise migratoire sans précédent. C'est le cas à ses portes dans les Balkans et en Méditerranée depuis plusieurs années, où les naufrages d'embarcations de fortune font concurrence dans les médias aux photos de cadavres d'enfants noyés sur les plages turques ou européennes¹. A l'intérieur des frontières de l'Union, les débats sont importants concernant la question migratoire et les réponses à y apporter. De nombreux gouvernements ont réagi à ces phénomènes et une solution globale est régulièrement travaillée au niveau supranational. Les critiques sont souvent très vives sur les propositions. Le récent accord passé entre l'Union européenne et la Turquie en est un bon exemple². En France, la situation dans le Pas-de-Calais semble la plus significative de la crise européenne. Un lieu se détache en particulier, tant il semble extraordinaire et représentatif de la situation bloquée à laquelle le Vieux Continent fait face : la Jungle de Calais.

La Jungle de Calais se situe en périphérie de la préfecture du Pas-de-Calais, à 7 kilomètres du centre de la ville. Elle s'est constituée progressivement mais assez rapidement à partir de mai 2015, lorsque les squats et campements de Calais ont été détruits ou vidés et que le seul emplacement d'installation toléré était la « lande »³ (le nom officiel donné à ce terrain vague), une zone de 18 hectares⁴ partiellement située en

¹ Jérôme Fenoglio, « Réfugiés : une photo pour ouvrir les yeux », *Le Monde* [en ligne] Publié le 03/09/2015, disponible sur <http://abonnes.lemonde.fr/europe/article/2015/09/03/ouvrir-les-yeux_4744650_3214.html?xtmc=aylan&xtcr=28> [Consulté le 25/04/2016]

² Cécile Ducourtieux, « Migrants : l'UE et la Turquie signent un nouveau pacte controversé », *Le Monde* [en ligne] Publié le 19/03/2016, disponible sur <http://abonnes.lemonde.fr/europe/article/2016/03/19/migrants-l-ue-et-la-turquie-signent-un-nouveau-pacte-controverse_4886070_3214.html> [Consulté le 25/07/2016]

³ Informations tirées d'une réunion publique organisée par la Cimade le 7 mars 2016.

⁴ Philippe Bourrier (dir.), Mission d'évaluation du dispositif de prise en charge sanitaire des exilés à Calais, Rapport à la Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes et au Ministre de l'Intérieur, Octobre 2015, p. 6.

zone Seveso⁵ sur lequel se sont vite amassés des centaines puis des milliers d'exilés en attente de passage clandestin pour l'Angleterre. Un centre d'accueil de jour a été créé concomitamment au développement du camp : le centre Jules Ferry, géré aujourd'hui au nom de l'Etat par l'association La Vie Active, qui s'occupe également du camp d'accueil provisoire (CAP), camp de 125 containers établi par la suite pour accueillir les exilés qui le souhaitent. La Vie Active a pour mission dans son centre d'accueil de jour de distribuer des thés et des cafés le matin, des repas censés fournir l'apport calorique journalier nécessaire à un adulte l'après-midi⁶.

La Jungle de Calais présente une relative nouveauté en France, notamment de par son ampleur, bien que des jungles et des campements existent depuis longtemps dans le Nord de la France et ailleurs dans le monde. Elle regroupe selon les moments et les estimations entre 4000 et 6000 personnes, ce qui constitue le plus grand bidonville d'Europe. Cette nouveauté est cependant à relativiser, la Jungle entrant clairement dans la définition de ce que l'on nomme un camp d'étrangers, « *regroupement imposé et arbitraire de civils enfermés sans jugement en dehors du système pénitentiaire, visant à les isoler, les expulser, les rééduquer ou les faire travailler* »⁷.

Beaucoup de travaux se sont consacrés à l'étude de ces camps d'étrangers, notamment en France ou en Europe. En 2005, les revues *Cultures & Conflits*⁸ et *Politix*⁹ consacraient notamment des numéros coordonnés sur ce thème. En 2015, *Cultures & Conflits*¹⁰ publiait de nouveau un numéro sur le thème des frontières et des migrations. Ces recherches concluent à des politiques de plus en plus systématiques de mise à l'écart des étrangers via les camps, en cherchant la genèse administrative¹¹, en expliquent l'histoire¹², l'institution juridique¹³ ou pointent une externalisation aux frontières de

⁵ La directive européenne Seveso a pour but la mise en place d'une politique commune des Etats membres concernant les risques industriels majeurs. Deux niveaux existent, et les périmètres de la Jungle de Calais sont en « seuil haut ».

⁶ Observations effectuées le 23/01/2016.

⁷ Marc Bernadot, *Camps d'étrangers*, Editions du Croquant, Collection Terra, Bellecombe-en-Bauges, 2008, p. 11.

⁸ *Cultures & Conflits*, 2005/1 (n° 57), 178 p.

⁹ *Politix*, 2005/1 (n° 69), 136 p.

¹⁰ *Cultures & Conflits*, 2015/3-4 (n° 99-100), 158 p.

¹¹ Jérôme Valluy, « La nouvelle Europe politique des camps d'exilés : genèse d'une source élitaire de phobie et de répression des étrangers », *Cultures & Conflits* [En ligne], 57 | printemps 2005, mis en ligne le 06 janvier 2010, consulté le 12 novembre 2015. URL : <http://conflits.revues.org/1726>

¹² Marc Bernardot, « Les camps d'étrangers, dispositif colonial au service des sociétés de contrôle », *Revue Projet*, 2009/1 (n° 308), p. 41-50.

¹³ Gilles Lhuillier, « Essai de définition : l'institution juridique des camps », in Olivier Le Cour Grandmaison et al., *Le retour des camps ?*, Autrement « Frontières », 2007, p. 15-29.

l'Europe de la gestion des individus considérés comme surnuméraires¹⁴ pour en expliquer les effets¹⁵.

D'un autre point de vue, relativement peu de travaux ont traité de la dimension des camps comme lieux de vie pérennes, notamment en tant que constructions des migrants également. On peut citer Michel Agier¹⁶ qui développe cette dimension. Pour lui, les camps peuvent être des lieux pérennes de vie ou, en tous cas cette dimension offre une perspective d'étude potentiellement intéressante, notamment pour les plus grands camps qui se développent comme des villes où les exilés bâtissent leurs vies. Hors du champ des sciences humaines, en architecture par exemple, Cyrille Hanappe a pu se faire le défenseur de la Jungle de Calais en tant que terrain dynamique d'un point de vue urbain¹⁷.

La Jungle de Calais semble être à ce titre une exception concernant la gestion des étrangers en France dans le cadre de la crise migratoire actuelle. Camp interne à l'Europe, il diffère cependant des autres lieux de gestion des exilés en tant que l'endroit semble s'être développé principalement seul, à la manière d'un bidonville sur lequel l'Etat a ensuite tenté de reprendre le contrôle. C'est un lieu regroupant des exilés qui y vivent pour certains depuis plusieurs mois mais restent coincés par les dispositifs mis en place pour empêcher leur passage en Angleterre, témoins d'un rôle joué par l'autorité publique. Comment se définit alors ce lieu tendu entre deux mouvements, un de répression et de contrôle, l'autre de pérennisation pour des personnes y développant leurs propres sociabilités ? Comment se traduit la dimension répressive dans la Jungle de Calais et existe-t-il réellement une dimension pérenne de vie en son sein ?

Deux hypothèses sont testées dans le cadre de ce dossier. La première est que la Jungle de Calais subit une gestion de la part des autorités qui mène à une mise à l'écart et un blocage des exilés qui y vivent. La seconde est que la Jungle est un bidonville avec son organisation et ses socialisations propres.

¹⁴ Claire Rodier, « Aux marges de l'Europe : la construction de l'inacceptable », in Olivier Le Cour Grandmaison et al., *Le retour des camps ?*, Autrement « Frontières », 2007, p. 130-137 ou encore Jérôme Valluy, « Algérie, Libye, Maroc : des camps européens au Maghreb », in Olivier Le Cour Grandmaison et al., *Le retour des camps ?*, Autrement « Frontières », 2007, p. 139-151.

¹⁵ Emmanuel Blanchard, « Externaliser pour contourner le droit », *Revue Projet*, 2009/1 (n° 308), p. 62-66.

¹⁶ Michel Agier, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Flammarion, La bibliothèque des savoirs, Paris, 2008, 349 p.

¹⁷ Cyrille Hanappe, « Calais : la « jungle », future ville ? », *Libération* [en ligne] Publié le 8/09/2015, disponible sur <http://www.liberation.fr/societe/2015/09/08/calais-la-jungle-future-ville_1378304>, [Consulté le 17/07/2016]

Le terme de Jungle doit être expliqué. A l'origine, il vient du terme afghan *dzangâl* qui désigne une forêt, mais qui désigne ce type de campement. Il a ensuite été récupéré par les exilés des autres pays sous une forme anglaise pour désigner ces mêmes campements¹⁸. Il est utilisé par les acteurs eux-mêmes, qu'ils soient associatifs, exilés, politiques ou policiers. C'est dans le sens de campement qu'il est usité dans ce dossier.

De même, c'est le terme d'*exilé* qui est préféré dans ce dossier face aux autres dénominations des populations migrantes. En effet, de nombreux débats ont pu avoir lieu dans la sphère médiatique sur la question de l'appellation des individus arrivant aux portes de l'Europe. Certains ont choisi le terme *réfugiés*, c'est le cas notamment de la chaîne Al Jazeera. Les habitants de la Jungle que j'ai pu côtoyer se définissent eux-mêmes ainsi également. Cependant, ce terme ayant une définition juridique stricte, il est difficile de savoir si toutes les personnes dont nous traitons avec ce travail¹⁹ correspondent à cette définition. De plus, il nous importe peu ici de savoir si les habitants de la Jungle ont droit, ou non, au statut de réfugié. En effet, nous nous interrogeons sur leurs conditions de vie en tant qu'habitants de la Jungle dans leur ensemble.

Le terme de *migrant* peut apparaître comme le plus neutre, en tant qu'il désigne simplement la personne effectuant une migration. Cependant, comme le note Jérôme Valluy²⁰, le terme garde une connotation économique et volontaire, notamment au sein d'une dichotomie avec le terme *réfugié* ; et la migration ne peut se réduire à son unique dimension géographique. La notion utilisée ici sera donc celle d'*exilé*, car elle « *permet de s'affranchir de la surcharge idéologique qui pèse aujourd'hui sur la notion de migrant, de plus en plus associée à la recherche d'un travail et à un motif de migration plus librement consenti que réellement contraint par une persécution ou une impossibilité de survivre.* »²¹

Pour être totalement honnête, il faut avouer que j'ai été amené à traiter de la Jungle de Calais un peu par hasard. Dans la recherche de sujet et de terrain, ce lieu m'attirait. Je l'explique par un intérêt pour les relations Nord/Sud que je pouvais approcher par le biais des migrations, du traitement des étrangers en France et de la forme du camp. On disait également beaucoup de choses à propos de ce camp, et je souhaitais voir par moi-même comment cela se passait, et tenter d'y apporter un

¹⁸ Philippe Wannesson, « Une Europe des jungles », *Plein droit*, 2015/1 (n° 104), p. 18-21.

¹⁹ Au sens strict, le groupe étudié se compose d'une dizaine de personnes avec des situations différentes et qui nous sont mal connues. Au sens large, ce travail englobe toutes les personnes vivant dans la Jungle, et pour lesquelles il est encore plus difficile de connaître les parcours.

²⁰ Jérôme Valluy, *Rejet des exilés, Le grand retournement du droit de l'asile*, Editions du Croquant, Terra, Paris, 2009, 382 p.

²¹ *Ibid*, p.10.

éclairage. Mon choix de terrain s'explique également par une volonté de sortir des bibliothèques qui constituent mon quotidien.

Cette recherche se base principalement sur les résultats obtenus dans le cadre d'entretiens avec des acteurs associatifs et d'observations participantes. Deux associations ont été interrogées : une importante et relativement bien médiatisée ainsi qu'une autre, plus modeste. L'observation a pu être menée dans un premier temps au sein des infrastructures d'une troisième association, La Vie Active, normalement fermées au public hors exilé, mais que j'ai pu intégrer via la seconde association interrogée. J'ai alors participé à la distribution des petits-déjeuners le matin puis des repas l'après-midi. J'ai pu ainsi côtoyer des acteurs de l'aide dans la Jungle. Dans un deuxième temps, afin d'observer la façon de vivre des exilés dans le camp, je me suis intégré auprès d'un groupe de Soudanais pour vivre avec eux durant plusieurs jours au cours desquels j'ai partagé leur quotidien sans sortir des limites de la lande²².

Mon intégration s'est faite assez facilement, plus que je ne le pensais avant d'y aller. Sans relation à l'intérieur de la Jungle, je me suis rendu dans une des écoles du camp que j'avais repérée comme un probable lieu de socialisation lors d'un précédent passage, puis ai engagé la conversation avec un homme qui se trouvait là. L'aide que j'ai apporté à un autre jeune homme faisant en fait partie du même groupe l'a ensuite conduit à m'inviter à déjeuner en leur compagnie. De fil en aiguille et au cours de la conversation que j'avais avec eux en anglais, je leur ai présenté ma volonté de « voir et comprendre comment les gens vivaient dans la Jungle ».

Ma démarche a été très bien admise, certains saluant même mon initiative. A posteriori, je pense que la simplicité de mon positionnement est peut être la raison de mon intégration relativement bien réussie et rapide. Les exilés dans la Jungle se trouvent dans des situations de dénuement total. Les principaux contacts qu'ils ont avec l'extérieur sont soit d'aide, soit de rejet²³. A ce propos, Michel Agier²⁴ développe au sujet des acteurs des organisations humanitaires agissant en Guinée forestière, qu'ils « *restent marqués par la fonction humanitaire qui les a amenés là, une fonction d'assistance par essence distante parce que « biopolitique », c'est à dire un traitement des autres considérés comme des victimes qui n'implique ni*

²² Un tableau récapitulatif de la démarche empirique est disponible en annexe.

²³ Certains me demanderont à ce propos ce que signifient des expressions comme « Dégage ! » ou « Casse-toi ! » quand ils viennent de la bouche de policiers. Des rumeurs de ratonnades et autres agressions peuvent également avoir lieu dans la région, et des condamnations par la justice également, poussant tout de même les exilés à moins sortir de la Jungle, lieu plus sûr pour eux.

²⁴ Michel Agier, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Flammarion, La bibliothèque des savoirs, Paris, 2008, 349p.

distinction entre les bénéficiaires de l'aide, ni préférences, ni relations. »²⁵ Avoir quelqu'un qui ne leur apportait aucune aide et venait simplement voir comment les choses se passaient leur permettait ainsi probablement de montrer qu'ils n'étaient pas les délinquants que certains dépeignent et les sortaient également d'une situation de passivité dans lesquels ils ne sont que les bénéficiaires d'une aide²⁶. J'étais leur invité.

En immersion totale, je me suis alors lancé dans une tentative d'ethnographie de la vie des exilés au sein du camp, pour rendre compte au mieux d'une réalité que l'on ne qu'imagine avant de l'avoir expérimentée. Même après ces journées passées sans sortir de la Jungle, je pense que je n'ai fait qu'effleuré la réalité des exilés dont cette vie constitue le quotidien, sans issue possible autre que la poursuite du voyage, quand je pouvais retourner à ma vie estudiantine aussitôt que je le souhaitais. Les réalités quotidiennes et à long terme de l'exil, *a fortiori* dans des conditions telles que celles qui prévalent dans la Jungle de Calais, sont à ce titre probablement impossibles à appréhender, ressentir et retranscrire dans leur totalité pour celui qui a la chance de ne pas partager ce type de trajectoire de vie.

Au sujet de la difficulté de ses terrains, Claude Lévi-Strauss rappelait que le fait qu'il « *faille tant d'efforts, et de vaines dépenses pour atteindre l'objet de nos études ne confère aucun prix à ce qu'il faudrait plutôt considérer comme l'aspect négatif de notre métier. Les vérités que nous allons chercher si loin n'ont de valeur que dépouillées de cette gangue.* »²⁷ De la même manière ici, bien qu'à une échelle infiniment moindre, il est nécessaire de ne pas s'arrêter au caractère difficile du terrain effectué par le chercheur pour comprendre la réalité de ce qui se joue au sein de ces lieux de mise à l'écart des étrangers jugés indésirables.

Le groupe dans lequel j'ai été intégré se composait d'une dizaine d'individus jeunes, tous âgés approximativement entre 17 et 30 ans. Tous venaient de la région du Darfour au Soudan, en proie aux conflits depuis plusieurs années, au sein d'un pays relativement instable depuis une trentaine d'années²⁸. En guise d'informations sur la

²⁵ *Ibid*, p.139.

²⁶ Et de fait, la vie avec eux au sein de la Jungle m'amènera à observer les contacts entre exilés et acteurs associatifs. Ceux-ci sont généralement furtifs et paraissent parfois gênés du point de vue des bénévoles qui acceptent les invitations à prendre le thé qui leur sont faites, ce qui les fait entrer dans la cuisine collective, à mille lieux des conditions de vie habituelles dans nos pays européens. La plupart des acteurs humanitaires se limitent de toutes façons généralement à la question de l'aide qu'il apportent ou peuvent apporter et n'ont pas le temps de développer des relations plus poussées avec la majorité des habitants de la Jungle. Une jeune bénévole anglaise m'avouera d'ailleurs ne pas connaître d'exilé, passant plus son temps dans le centre de son association ou à construire des cabanes pour tenter d'améliorer les conditions de vie dans le camp.

²⁷ Claude Lévi-Strauss, *Tristes tropiques*, Plon, Terre humaine, Paris, 1955, p. 9.

²⁸ Catherine Gouessët, « Chronologie du Soudan (1956-2011), *L'Express* [en ligne] Publié le 28/06/2011, disponible sur : <http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/chronologie-du-soudan-1956-2011_846405.html> [Consulté le 19/04/2016]

réalité de la situation, il est peut être nécessaire de rappeler simplement qu'en mars 2009, la Cour Pénale Internationale a émis un mandat d'arrêt contre le président soudanais (depuis son putsch en 1989) Omar Al-Bachir pour « crime contre l'humanité » et « crime de guerre » dans cette région. En juillet 2010, un chef d'accusation pour « génocide » a été ajouté²⁹.

De niveaux scolaires différents, certains sont diplômés du supérieur ou étaient en cours d'études à l'université quand ils sont partis. Du fait de leur plus grande connaissance de l'anglais, ce furent mes interlocuteurs privilégiés. Peu prolixes sur la situation qui a mené à leur départ, ils me diront simplement qu'ils sont restés le plus longtemps possible chez eux mais qu'ils ont tout laissé par manque d'autres solutions. Leurs trajectoires les ont tous conduits en Lybie puis en Italie par la voie maritime dont la dangerosité nous est prouvée tous les jours. Leur voyage s'est poursuivi ensuite, et assez rapidement, en train surtout, dans le Sud de la France, jusqu'à Calais où le voyage s'interrompt souvent par une longue pause avant la destination finale qu'est l'Angleterre.

La vie est alors assez dure. Concentrés dans la lande, les exilés se sont d'abord installés seuls sur le terrain, avant d'être aidés par les acteurs associatifs. Les premiers abris donnés aux exilés par les associations étaient des tentes, mais des cabanons en bois ont ensuite été construits afin de mieux affronter les vents forts de cette zone non loin de la côte faisant face à l'Angleterre rêvée.

J'ai rencontré plusieurs difficultés lors de ma recherche. D'abord, le sujet est large et il a fallu le cadrer précisément pour qu'il soit traitable. En effet, de nombreuses dimensions entrent en jeu et de nouvelles lectures ou observations faisaient souvent émerger de nouvelles potentialités de recherches et questionnements. Il m'a fallu alors réussir à faire des choix, pour parvenir à traiter seulement certains aspects de cette question générale. Egalement, il s'écrit beaucoup de choses sur la Jungle de Calais, et cela a représenté une difficulté supplémentaire car un tri a été nécessaire, notamment concernant les sources.

Aussi, le terrain que j'ai choisi était et est toujours mouvant, se modifiant sans cesse. Cela m'a perturbé. Paradoxalement, la destruction annoncée de la partie dite « Sud » de la Jungle est ce qui m'a mis sur la voie de mon sujet, m'obligeant à prendre de la hauteur de vue pour analyser ce lieu. Au lieu de réfléchir les événements comme des

²⁹ Christophe Ayad, « Omar Al-Bachir, maître en dictature », *Le Monde* [en ligne] Publié le 26/02/2015, disponible sur : <http://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2015/02/26/omar-al-bachir-maitre-en-dictature_4583705_3232.html> [Consulté le 19/04/2016]

ruptures, j'ai pensé qu'il serait peut être plus intéressant de les voir dans une continuité, de les réfléchir sur le temps long pour appréhender les continuités ou les vraies ruptures.

Une autre difficulté rencontrée a été d'ordre humain. Dans la Jungle, les conditions de vie sont d'un dénuement extrême. La nourriture est loin d'être abondante, il fait froid, les rats sortent dès que la nuit tombe et on les entend courir contre la toile des tentes. Mais plus encore que les conditions matérielles de vie, les situations humaines sont très difficiles. De jeunes hommes qui allaient à l'université se retrouvent avec leur vie tenant toute entière dans un sac à dos, à tenter de passer dans un pays qui les rejette. Certains ne parlent qu'arabe, ce qui rendra leur intégration ou même simplement leur vie quotidienne très difficile, qu'ils parviennent à franchir la Manche ou restent dans un autre pays. Ce sont des hommes aux vies brisées, détruites, sacrifiées auxquels il faut faire face, et continuer de regarder se débattre face à tous les éléments qui se dressent contre eux dans un tourbillon qui semble ne jamais devoir finir.

Les difficultés sont alors celles de la place à prendre face à ces situations. C'est une des raisons, entre autres, pour lesquelles je n'ai pas pris de photographies lors de mon observation. D'autres difficultés ont pu émailler mon observation, mais sont peut être plus anecdotiques et banales. On peut noter par exemple la difficulté à prendre des notes qui oblige à tout mémoriser avant l'isolement permettant la transcription, la difficulté à savoir ce qui est potentiellement intéressant ou non, etc. La barrière de la langue a pu constituer un problème avec certains de mes interlocuteurs, leur niveau d'anglais étant trop faible (et ma connaissance de l'arabe inexistante) pour qu'une réelle communication soit possible. J'ai alors observé les situations, écouté le ton des voix, puis demandé parfois à ce qu'on m'explique ce qui venait de se passer.

Ce dossier présente les résultats de ce terrain. Trop court, il est forcément incomplet et ne prétend pas à l'exhaustivité ou la compréhension de tous les phénomènes sociaux présents dans la Jungle. De plus, le travail des associations, très présentes, n'a peut être pas suffisamment été observé. Il représente à lui seul un thème qui ne parviendrait à être totalement appréhendé qu'avec de nombreuses recherches.

I. Une gestion et une mise à l'écart de la Jungle par les autorités

Le problème public que constitue la Jungle de Calais a été repris par l'Etat dans la seconde moitié de l'année 2015, via la préfecture du Pas-de-Calais qui gère ce dossier. De plusieurs rapports ont pu être commandités et publiés.

L'action de l'Etat est une mise à l'écart, dans la tradition du traitement des étrangers en France³⁰. Cela se traduit sur le terrain de plusieurs manières. Marc Bernardot a traité de cette question en développant des idéaux-types de camps. Il les distingue selon deux couples de critères.

Marc Bernardot³¹ parle d'un double usage des camps d'étrangers dans son ouvrage éponyme. Ce sont à la fois des outils de « *protection de la société contre des groupes considérés comme dangereux ou inassimilables à la nation et potentiellement ou effectivement déviants* »³² mais également, et c'est leur usage latent, de protection des « *individus internés contre eux-mêmes et éventuellement contre les « insiders » qui les rejettent sans pour autant viser une socialisation pour l'intégration dans le corps social.* »³³

Afin de saisir les caractéristiques des camps, Marc Bernardot propose un idéal-type articulant deux couples opposés : répression/protection et relocation/transit. La répression est historiquement l'usage premier des camps pour lui, et existe autant au niveau des « gardes » que des « internés » si des marges de manœuvre leur sont laissées. Mais Marc Bernardot note également que, « *dans certains cas les autorités publiques sont contraintes de prendre en charge la santé des internés à la fois pour qu'ils ne meurent pas, que les risques sanitaires et épidémiologiques ne franchissent pas les murs du camp et que la répression contre ces « ennemis » n'apparaisse pas disproportionnée pour l'opinion publique nationale ou internationale.* »³⁴. Dès l'installation dans un lieu donné, les réactions peuvent être nombreuses, venir de nombreux acteurs, et « *les autorités gestionnaires se voient alors contraintes de rendre des comptes sur leur mode de gestion de la situation* »³⁵. Les associations humanitaires peuvent alors intervenir pour tenter d'aider dans des situations souvent

³⁰ A ce sujet, Marc Bernardot est également intéressant. Il montre notamment comment le dispositif des camps s'ancre dans la tradition coloniale et qu'il ne se limite pas aux périodes de crises ou de conflits. Dans *Le pays aux mille camps*, Bernardot retrace d'ailleurs l'historique de l'utilisation des camps en France, Gilles Lhuillier dresse lui une chronologie de l'institution juridique des camps comme solution pour le traitement des étrangers. Jérôme Valluy montre enfin comment on est passé d'une vision des exilés comme victimes à une des étrangers comme coupables et dangereux, permettant leur enfermement.

³¹ Marc Bernardot, *Camps d'étrangers*, Editions du Croquant, Collection Terra, Bellecombe-en-Bauges, 2008, 223p.

³² *Ibid*, p.119.

³³ *Idem*.

³⁴ *Ibid*, p. 124.

³⁵ *Ibid*, p. 127.

d'urgence. Marc Bernardot note également que « *dans presque tous les déplacements forcés de civil, l'entrée dans les limites du camp se traduit par une clôture statutaire, sociale et policière* »³⁶.

Les camps peuvent également être de relocalisation ou de transit, selon les objectifs des gouvernements. Les relocalisations (dans une optique de sédentarisation) sont l'occasion de changements dans les modes de vie. Les camps de transit, quant à eux, sont à mi-chemin entre le substitut au pays d'origine et l'anticipation de la destination finale. Un pays d'origine qui ne les accepte plus et un territoire d'accueil qui ne souhaite pas les voir s'installer. Le camp devient alors un substitut à la société d'origine. Le camp « *n'est pas un sas d'entrée vers le territoire national mais une enclave temporaire fondamentalement tournée vers l'extérieur* »³⁷.

La Jungle de Calais est une zone de transit pour la plupart des exilés mais l'action étatique se veut une relocalisation et d'installation en France, avec notamment le développement des centres d'accueil et d'orientation (CAO) vers lesquels les autorités administratives conseillent aux exilés de se diriger. On pourrait penser la dimension de transit également visible avec le développement du camp de containers sur place, qui ne vise pas, *a priori*, à une relocalisation en France, mais les premiers éléments montreraient une tendance pour cet espace à devenir une antichambre de la relocalisation en CAO.

Cependant, comme le remarque Marc Bernardot, les « *dénominations des espaces de contention de l'altérité euphémisent toujours plus ou moins leur fonction répressive rendant complexe leur identification.* »³⁸. On peut alors penser à une non-concordance pour la majorité des cas entre les discours et les pratiques dans ces centres. Les discours et les réflexions de certaines associations sur ces lieux sont de plus pour le moins mitigés³⁹, ce qui tendrait à valider cette idée.

La situation dans la Jungle de Calais est caractérisable avec la double opposition de Marc Bernardot. Et de fait, on voit que le camp se situe au centre de ces deux couples antagonistes. Le camp étant surtout un lieu de transit de par la volonté de la majorité des exilés et de l'absence de structures semblables à celles décrites par Marc Bernardot, nous nous attacherons ici plus à étudier son caractère répressif. Nous verrons d'abord que l'action publique constitue une gêne. Nous remarquerons ensuite que cette situation est

³⁶ *Ibid*, p.129.

³⁷ *Ibid*, p.135.

³⁸ *Ibid*, p.141.

³⁹ J'en veux notamment pour exemple les propos tenus par un acteur associatif d'une des principales structures sur le sujet, lors d'une conférence sur le sujet, relatant le manque de préparation de certains centres d'accueil. De plus, les chiffres montrent un taux de rejet de ces institutions important de la part des exilés et certains dénoncent une utilisation de ces centres comme lieux de désenclavement de la Jungle surpeuplée et surmédiatisée.

visible au niveau spatial. Nous nous intéresserons ensuite à la question du manque d'information, qui fragilise les populations.

A. Une action publique de gêne

L'Etat délègue des actions humanitaires à La Vie Active, association qui distribue des petits-déjeuners et des repas tous les jours, dispense un service de douches et propose un hébergement pour les populations considérées comme les plus fragiles : les femmes et les enfants qui les accompagnent⁴⁰. D'autres hébergements sont disponibles dans le camp de containers et au sein de grandes tentes.

Mais, au-delà de ces mesures assurant un minimum vital pour une partie des habitants du camp, l'action étatique est principalement celle d'une gestion particulière. Une action publique de gêne est visible dans le cadre de la gestion de la Jungle de Calais. Elle est présente à l'encontre des associations mais également des exilés.

1. Contre les associations

Des associations agissant dans la Jungle ne disposent pas de beaucoup d'aides de l'Etat pour les soutenir dans leurs actions pour les exilés dans le camp. En fait, la majorité de leurs besoins apparaissent comme couverts uniquement par les dons, la part des aides publiques n'étant que marginale. Ainsi, le responsable d'une association importante œuvrant à Calais m'a annoncé en entretien que les aides étatiques représentaient environ 19.000 euros pour toute l'année 2015, alors que les besoins mensuels oscillaient entre 100.000 et 150.000 euros. Le fonctionnement est possible alors principalement grâce aux dons. A ce titre, une autre association me dira que ceux-ci ont augmenté dans le dernier tiers de l'année 2015. La raison avancée est le choc public suite à la médiatisation de la photo du cadavre d'Aylan Kurdi, un enfant syrien mort aux portes de l'Europe durant le naufrage de son embarcation de passage, et retrouvé sur une plage de l'île de Kos en Grèce le 2 septembre⁴¹.

Les associations sont également gênées dans leurs actions par la police aux abords du bidonville. Mon premier interlocuteur associatif ira même jusqu'à me dire en entretien que policiers et associations « *ne travaille[nt] pas dans le même sens* »⁴². Et effectivement, par exemple, le stationnement est interdit aux abords du camp, par arrêté municipal (du 10 novembre 2015), ce qui contraint les acteurs associatifs à se garer loin du lieu ou à

⁴⁰ Seuls les enfants accompagnés sont acceptés. Les enfants isolés n'ont pas accès à cette structure.

⁴¹ Jérôme Fenoglio, « Réfugiés : une photo pour ouvrir les yeux », *Le Monde* [en ligne] Publié le 03/09/2015, disponible sur <http://abonnes.lemonde.fr/europe/article/2015/09/03/ouvrir-les-yeux_4744650_3214.html?xtmc=aylan&xtcr=28> [Consulté le 25/04/2016]

⁴² Entretien réalisé le 05/12/2015 par téléphone.

encourir des amendes pour mauvais stationnement dans un premier temps. Lors de mes visites par la suite, j'ai pu observer que la police bloquait l'accès au Chemin des Dunes (qui borde la Jungle jusqu'au centre Jules Ferry) à toutes les voitures non-autorisées, l'accès n'étant possible qu'à pied. Le travail des associations, qui utilisent des camions notamment pour distribuer des repas, peut alors être considérablement entravé.

Un autre interlocuteur associatif me confirmera cela lors d'un entretien, alors que nous parlions de la fin du délit de solidarité, qui interdisait toute aide aux personnes en situation irrégulière :

« Des gens sur Calais qui aident des exilés, bah il ne faut pas qu'ils se stationnent mal. Il y a d'autres moyens de... Il faut être vraiment dans les clous quoi au niveau citoyenneté. »⁴³

2. Contre les exilés

Les actions policières ne sont cependant pas uniquement dirigées contre les associations. En effet, une action contre les exilés existe également. Il apparaît à ce propos qu'ils sont relativement privés de l'espace public. Ils peuvent par exemple être plus contrôlés dans le centre-ville que dans la Jungle, ce qui a pu en pousser beaucoup à éviter de quitter le lieu. A ce titre, Ollivier Joulin rappelle⁴⁴ comment s'est constitué l'arsenal juridique permettant les actions policières et la politique du chiffre contre les étrangers en France. Pour lui, nous assistons alors à une réelle chasse aux étrangers.

Dans le même ordre d'idée d'interdiction de l'espace public de fait, on peut noter également un arrêté municipal empêchant l'accès aux exilés à une piscine fréquentée par ces mêmes exilés. La mesure, qui date du 23 novembre 2015, impose un nouveau règlement à la piscine Icéo et oblige les baigneurs à présenter un justificatif de domicile ainsi qu'une pièce d'identité pour pouvoir pénétrer dans les locaux. Ceci exclut de fait les exilés qui ne peuvent produire de tels documents.

On voit alors se dessiner une privation de l'espace public pour les exilés. Et, de fait, si on peut en croiser sur les routes entre le bidonville et le centre ville, on peut penser qu'ils ne sont réellement tolérés que dans les limites de la Jungle. Celle-ci s'est d'ailleurs créée, rappelons le, car les exilés étaient chassés de leurs lieux de vie d'alors, notamment les squats et les parcs de Calais. Les membres du groupe que j'ai observé ne sortent ainsi pas du camp. Un me dira d'ailleurs que les tentatives de passage étaient plus simples avant, car possibles dans toute la ville, alors que sortir de la Jungle devenait de plus en plus compliqué.

⁴³ Entretien réalisé le 22/01/2016.

⁴⁴ Ollivier Joulin, « Contrôles d'identité et chasse à l'étranger », *Plein droit*, 2009/2 (n° 81), p. 11-14

B. Une organisation spatiale révélatrice

Ces actions de cantonnement et de mise à l'écart des exilés sont également visibles dans l'organisation spatiale du camp, des infrastructures de La Vie Active et de la région.

1. Au sein de la Jungle

On remarque d'abord un cantonnement de la Jungle en elle-même. Le camp s'est formé seul et a pris de plus en plus d'ampleur avec le temps et les arrivées toujours plus massives de nouvelles personnes, rendant la situation ingérable pour les pouvoirs publics. Ceux-ci ont alors entrepris ce qui paraît être comme le retour à une forme contrôlable de camp d'étranger.

Dans un premier temps, a eu lieu la destruction en périphérie du site de deux bandes de 100 mètres de large. Ces deux *no man's land*, créés le 1^{er} février 2016, constituaient une barrière naturelle entre la voie rapide et la Jungle d'un côté, et entre la route et les riverains calaisiens d'un autre. Ces deux bandes de terre permettent ainsi un contrôle aisé de la part des forces publiques sur les mouvements des exilés.

Auparavant, les tentatives de passage se faisaient dans toute la ville, mais les contrôles ont rendu ces passages impossibles. Le seul espoir était la voie rapide menant vers le port, dorénavant accessible uniquement via un des *no man's lands*. Les exilés sont alors largement repérables par les forces de l'ordre qui, présentes en nombre, ont de plus grandes marges de manœuvre.

Le démantèlement de ces deux zones de la Jungle, ainsi que les rumeurs et informations sur la destruction de la partie Sud du camp, ont eu pour effet également de rendre fébriles les exilés habitant le bidonville. Un des Soudanais du groupe dans lequel je m'étais intégré a pu me dire qu'il avait peur de quitter son cabanon, son quartier, et plus globalement la Jungle par peur de ne plus les retrouver, comme ses affaires également. On assiste alors à un cantonnement de fait des populations étrangères dans la Jungle.

Concernant le démantèlement, on peut noter également l'illusion que peut véhiculer l'expression de « partie Sud » utilisée par les autorités, les médias et les associations. En effet, la « partie Sud » présentée comme simplement la moitié de la Jungle était en fait la zone disposant du plus de lieux de vie autogérés. Quasiment tous les restaurants, boutiques, librairies et autres « lieux de vie » se trouvaient en réalité dans cette zone qui s'arrêtait aux bords du camp de containers fermé et géré par La Vie Active au nom de l'Etat. Cela marque peut être une volonté politique de détruire ces lieux plus que tout autres afin de revenir à une situation plus contrôlée de gestion des exilés.

2. Au sein des infrastructures de La Vie Active

Le camp d'accueil provisoire (CAP) constitué de containers au sein de la Jungle révèle d'ailleurs également la politique menée envers les exilés. Il est constitué de 125 boîtes parfois empilées les unes sur les autres au sein d'un espace entouré d'un grillage et accessible uniquement aux exilés enregistrés, c'est à dire ayant laissé leurs empreintes palmaires et les scannant pour activer des tourniquets. D'après certains interlocuteurs, rien n'était prévu pour manger, sociabiliser ou se doucher. Dans leurs baraques, les exilés ne pouvaient être que debout ou couchés, les chaises étant absentes⁴⁵, au moins au début.

Les critiques ne se sont pas faites attendre. Une de mes interlocutrices s'en est fait l'écho, me racontant que des graffitis « chambre à gaz » avaient été retrouvés sur les structures peu de temps après leur mise en place⁴⁶ le 11 janvier 2016. Les exilés eux-mêmes ont pu se positionner contre ce camp pour la construction duquel leurs habitations ont été détruites afin de libérer du terrain. Certains ont publié une déclaration commune⁴⁷ refusant les containers fermés et grillagés.

Les critiques peuvent notamment reprocher l'aspect sécuritaire du CAP, son esthétique pour le moins ambiguë⁴⁸ et l'absence de réflexion architecturale qui a mené à sa conception⁴⁹. Les empreintes palmaires demandées à chaque migrant rappellent des dispositifs de fichage et c'est ainsi qu'elles peuvent être prises par certains exilés, qui les refusent alors par appréhension, en plus du reste.

Le CAP est finalement significatif de la politique de mise à l'écart des exilés pratiquée par l'Etat. Dans la Jungle, les exilés sont enfermés et contrôlés sur place, mais également envoyés dans toute la France dans des centres de rétention administrative (CRA), ce qui y rend leur internement illégal (la plupart de ces personnes ne pouvant être expulsées) et fait que l'écrasante majorité est ensuite libérée en quelques jours⁵⁰, mais loin de Calais. Cette politique de désengorgement est également visible avec les centres

⁴⁵ Informations tirées d'une réunion publique organisée par la Cimade le 7 mars 2016.

⁴⁶ Entretien réalisé le 22/01/2016.

⁴⁷ Help Refugees, « Calais Update – Statement from community leaders on camp relocation », disponible sur : <<http://www.helprefugees.org.uk/2016/01/12/calais-update-statement-from-community-leaders-on-camp-relocation/>> [Consulté le 27/07/16]

⁴⁸ La parisienne libérée, « Les containers de la honte », *Les blogs de Mediapart* [en ligne] Publié le 14/01/16, disponible sur <<https://blogs.mediapart.fr/la-parisienne-liberee/blog/140116/les-containers-de-la-honte>> [Consulté le 27/07/16]

⁴⁹ Cyrille Hanappe, « A Calais, un camp des années 30 », *Libération* [en ligne] Publié le 15/10/16, disponible sur <http://www.liberation.fr/debats/2015/10/21/a-calais-un-camp-des-annees-30_1407751> [Consulté le 27/07/16]

⁵⁰ Carine Fouteau, « L'Etat français enferme les migrants en transit à Calais par centaines », *Mediapart* [en ligne] Publié le 31/10/15, disponible sur <<https://www.mediapart.fr/journal/france/311015/l-etat-francais-enferme-les-migrants-en-transit-calais-par-centaines?onglet=full>> [Consulté le 27/07/16]

d'accueil et d'orientation, ouverts dans la précipitation spécialement pour vider la Jungle de ses habitants. Ils sont présents dans toute la France, à l'exception du Nord du pays⁵¹.

L'organisation spatiale de la gestion de la Jungle et de ses habitants est ainsi révélatrice de politiques publiques menées pour mettre à l'écart les exilés et les éloigner non seulement de la frontière avec l'Angleterre mais également du Nord de la France en lui-même.

3. Dans la région entière

La région entière s'est également modifiée du fait de la présence importante d'exilés. Quand on se déplace aux alentours de Calais et de son port, il est impressionnant d'observer les successions de barbelés et de grilles. Toute la région s'est constituée en une sorte d'énorme prison.

Ainsi, des barbelés entourent les routes. La voie rapide aux abords de la Jungle est d'ailleurs pour partie cernée de hautes grilles blanches empêchant l'accès à la route et ses camions allant vers le port. L'entrée du tunnel sous la Manche, gérée par Eurotunnel, a été également cadenassée. Les terrains aux alentours de la société ont également été inondés début janvier 2016 pour entraver le passage des exilés dans la région. Le gestionnaire du port de Calais a également ordonné des travaux afin de prévenir l'intrusion d'exilés sur la zone. Ces paysages sont alors révélateurs d'actions menant les exilés à rester bloqués dans leur situation au sein de la Jungle.

C. Une absence d'information qui fragilise

1. Dans la Jungle

Moins perceptible, mais tout aussi précarisant, un manque d'informations sévit auprès des exilés dans la Jungle. Lors de mon observation, dans un contexte de rumeurs sur un possible démantèlement, beaucoup me demanderont quelles sont les nouvelles que je pouvais avoir sur mon Smartphone. En effet, aucun n'avait accès à des informations tangibles et fiables sur le démantèlement qui s'annonçait, et la méconnaissance du Français renforçait ce manque.

Lors des annonces de démantèlement, seuls les acteurs associatifs passaient pour donner aux exilés la marche à suivre en cas de venue de la police ou de la préfecture. Cependant, par manque de temps et de personnes, les associations n'avaient pas le temps d'expliquer plus en détails la situation, d'autant qu'eux-mêmes pouvaient potentiellement

⁵¹ Voir à ce sujet la carte des CAO disponible en annexe 2.

être dans un flou relatif. La barrière de la langue jouant également dans certains cas, l'incertitude était très forte chez les exilés.

De la même façon, on peut s'interroger sur ce qui pousse les exilés à rester dans la Jungle pour tenter un passage en Angleterre, quand bien même chaque jour qui passe semble rendre la traversée plus difficile, que les conditions de vie sont très dures et que d'autres solutions existent. Bref, que ce n'est pas objectivement la solution la plus rationnelle *a priori*. Si l'on considère les résultats de l'enquête de Mathilde Darley sur les camps en Autriche et en République Tchèque⁵², on peut penser que les informations qui circulent entre les exilés jouent un rôle important dans la définition des objectifs migratoires, sans lien obligatoire avec la réalité objective.

Smaïn Laacher traite de cela dans son étude⁵³ sur le centre de Sangatte, qui accueillait des exilés dans le Nord de la France au tout début des années 2000. Il montre que, si la plupart des candidats au départ savent dans quel pays ils souhaitent aller (parfois plusieurs sont envisagés), la grande majorité ignore tout de la réalité de ces pays (tant juridique que de la vie quotidienne, notamment en tant qu'étranger) et la connaissance se limite pour la plupart à « *une sorte de sens commun universel* »⁵⁴. Smaïn Laacher développe que, pour les plus jeunes surtout, le but du voyage se construit durant le périple, le seul objectif étant de se sortir d'une situation impossible dans le pays d'origine et potentiellement d'aider la famille restée sur place.

La présence de famille de l'autre côté de la Manche peut expliquer pour certains la volonté de se rendre en Angleterre, notamment du fait des dettes contractées auprès de ces proches pour mener le voyage. Le fait de renouer avec sa communauté nationale au sein du camp autour d'un projet commun (l'Angleterre) après la période de solitude qu'est le voyage est également avancé par Smaïn Laacher pour expliquer les projets migratoires. Les informations sur les pays d'accueil potentiels communiquées pendant le voyage entre les exilés sont aussi primordiales, en tant qu'elles donnent les ultimes données mobilisables pour la décision finale, à la fois personnelle et collective.

Mais plus encore, Smaïn Laacher explique le choix de l'Angleterre en ce que les exilés viennent de sociétés « du bas », c'est à dire à la fois du Sud mais également dominées. D'une part, l'Angleterre est alors le dernier pays dans lequel ils peuvent se

⁵² Mathilde Darley, « L'enfermement des étrangers en Autriche et en République Tchèque », in Carolina Kobelinsky et Chowra Makaremi (coord.), *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers*, Editions du Croquant, Collection Terra, Bellecombe-en-Bauges, 2009, 335p.

⁵³ Smaïn Laacher, *Après Sangatte... nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, La Dispute, Comptoir de la politique, Paris, 2002, 121p.

⁵⁴ *Ibid*, p.59.

rendre, n'existant aucun autre pays « au-dessus ». D'autre part, l'Angleterre reste le dernier Etat avec lequel ces populations n'ont pas de contentieux personnel dû à leur expérience de l'exil (emprisonnement, « encampement », violences policières, etc.).

Enfin, à cette fuite en avant, il faut ajouter des considérations plus matérielles. En effet, les exilés demandent de quoi refaire leur vie, ce qui se base principalement sur un travail et un logement. Or, à la différence de la France qui les soumet à une autre autorisation, l'Angleterre permet l'acquisition de cela dès le début du (long) traitement des demandes d'asile, permettant aux exilés d'acquérir un statut social. Egalement, les conditions d'accueil des candidats au droit d'asile sont jugées meilleures outre-Manche.

Les conditions d'accueil renvoient à cela. Le logement est, on l'a dit, considéré comme la base d'une vie normale. La Jungle de Calais présente des conditions de vie déplorables (froid, absence d'intimité, rareté et saleté des dispositifs sanitaires, d'électricité et d'eau, rats) et pour le moins instables et précaires. Face à cela, l'Angleterre propose quelque chose d'objectivement convenable. Le constat que fait Smaïn Laacher à propos du camp de Sangatte est alors extrapolable à la situation actuelle de Calais. La méconnaissance des systèmes du droit d'asile associée aux conditions de vie en France niant leur humanité poussent les exilés à risquer leur vie pour l'Angleterre.

2. Au sein des structures de La Vie Active

Le manque d'information existe dans la Jungle pour les exilés, mais également à l'intérieur des structures de La Vie Active. S'il concerne ici les acteurs non-autorisés, il existe tout de même, laissant une marge de manœuvre importante aux associations y agissant et prévenant quelque retour critique que ce soit de la part d'autres acteurs. Cette absence de visibilité est d'ailleurs une critique qui a pu être formulée⁵⁵. Lors de mon arrivée, en tant que bénévole autorisé, nos identités ont d'ailleurs été vérifiées à l'entrée du centre Jules Ferry.

Plus encore, tout enregistrement audio ou vidéo est interdit, tout comme les photographies à l'intérieur des structures. La raison avancée est la tranquillité des exilés, mais cette interdiction laisse de fait une marge de manœuvre immense aux associations agissant au nom de l'Etat au sein de ces structures.

La présidente de l'association avec laquelle je me suis entretenu, ayant conclu une convention les amenant à aider La Vie Active, est d'ailleurs extrêmement claire au sujet de cette interdiction, pour que les exilés soient paisibles au sein de « l'enclos » :

⁵⁵ Informations tirées d'une réunion publique organisée par la Cimade le 7 mars 2016.

Mme. : Par contre, à La Vie Active, vous mettez pas votre... [désigne le magnétophone]
Je vous le dis parce que c'est un établissement privé quand même. Pas de reportage à l'intérieur.

M. : On fait aucune photo à La Vie Active.

VTLR : Oui, oui, bien sûr. Et vous savez pourquoi ?

Mme. : Ils le demandent. C'est un lieu qui doit rester paisible pour les migrants, et donc la volonté c'est voilà, c'est de les laisser vivre le temps où ils sont à l'intérieur de l'enclos, enfin de Jules Ferry, à l'intérieur du site, voilà. Et puis c'est un établissement privé, comme n'importe quel établissement médico-social, voilà... Vous ne prenez pas de photo des personnes accueillies.⁵⁶

Et la même situation existe pour les grandes tentes et le camp de containers. Aucune entrée n'y est possible, même pour les associatifs conventionnés. Seuls les personnels de La Vie Active peuvent entrer, ainsi que les exilés enregistrés qui ont laissé l'empreinte de leurs paumes et qui doivent la scanner pour activer les tourniquets automatiques des entrées.

Concernant la dimension entre répression et protection, la situation de Calais se trouve donc entre les deux extrêmes présentés par Marc Bernardot. Lui-même a remis en question cette distinction en parlant plutôt de continuum, dans l'idée que les deux aspects participent d'un même tout. Si un minimum vital de protection est assuré, le caractère gestionnaire et de contention s'organise notamment autour de la gêne mise en place contre les associations et les exilés de la région. Cela se perçoit dans l'organisation spatiale de la lande et de la région. Moins tangible mais tout aussi existant, le manque d'information fragilise enfin les exilés, qu'il concerne la Jungle ou les structures de l'Etat en son sein.

⁵⁶ Entretien réalisé le 22/01/2016.

II. Une vie ordonnée au sein d'un lieu avec ses sociabilités propres

On voit se dessiner ici la figure du camp comme un hors-lieu, une *hétérotopie* au sens de Michel Foucault⁵⁷, des lieux constitués comme des *dehors*, aux limites de l'ordre national, caractérisés par le confinement et une double extraterritorialité des populations (par rapport à leur pays d'origine et aux populations locales de l'emplacement du camp). Les exilés partagent alors une même condition. Ils sont enfermés dehors et vivent leurs encampement comme une expérience carcérale. Michel Agier⁵⁸ explique que la différence identitaire entre un exilé en camp ouvert et un exilé au sein d'une structure fermée n'est pas substantielle, mais plutôt le fruit d'un « *coup de dé du destin* »⁵⁹.

Michel Agier, dans *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, s'appuie sur un important travail de terrain en camps pour poser en ouverture la question du camp comme nouvelle forme d'urbanité.

Les camps sont des lieux toujours précaires, mais aussi des espaces où une condition de vie relativement stable se forme. Certains camps se trouvent à la périphérie des capitales, et leur vie sociale et économique s'intègre au marché urbain, comme les camps de déplacés internes à Khartoum, Monrovia ou Freetown. D'autres sont même au fondement d'une nouvelle urbanité. Pour que celle-ci se réalise, il faut que les habitants prennent possession de ces espaces originellement hors-lieu pour en faire des lieux de vie, de relations et d'identifications.⁶⁰

Il définit la ville en faisant appel au philosophe Marcel Hénaff, qui la voit comme « *empiriquement la concentration continue d'un grand nombre d'individus dans un espace bâti sur une étendue restreinte* »⁶¹. Concernant les camps, Michel Agier constate alors que, « *Espaces de transit et d'attente, certains s'organisent comme des « villes », sans être pour autant dotés d'un projet urbain dans la mesure où tout est conçu pour ne pas durer. Une organisation de l'espace et une certaine vie sociale se développent en dépit d'une situation générale de grande précarité juridique* »⁶².

Sans atteindre le développement urbain et social des camps observés par Michel Agier, existants pour certains depuis des décennies, on peut se demander si le même

⁵⁷ Mentionné dans Michel Agier, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Flammarion, La bibliothèque des savoirs, Paris, 2008, p.266.

⁵⁸ Michel Agier, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Flammarion, La bibliothèque des savoirs, Paris, 2008, 349 p.

⁵⁹ *Ibid*, p.270.

⁶⁰ *Ibid*, p.266.

⁶¹ *Ibid*, p.278.

⁶² *Ibid*, p.276.

phénomène n'est pas présent à Calais, notamment du fait de la fermeture de la frontière qui gêne tout mouvement migratoire important, poussant la majorité des habitants de la Jungle à y rester plusieurs semaines voire plusieurs mois.

Nous verrons d'abord l'organisation du groupe et de ses journées quotidiennes. Nous étudierons ensuite certains aspects des rapports entre les exilés et les associations, qu'elles agissent dans le centre Jules Ferry ou directement dans la Jungle. Enfin, nous observerons que l'organisation de la Jungle est révélatrice de la vie sociale et urbaine qui a pu s'y construire.

A. Une organisation particulière du groupe

1. Une journée routinisée

La journée commence à des heures différentes selon les individus. Les réveils s'échelonnent cependant généralement entre 8 heures et midi. Le thé est préparé par les premiers levés. Globalement, une théière en fer blanc est toujours sur un coin du feu dans la cuisine collective, une sorte de cabane de branches et de bâches, servant à chauffer de l'eau pour le thé, la toilette ou la cuisine. S'il y en a, des gâteaux sont consommés autour du feu. Tous les membres du groupe qui se lèvent passent par la cuisine collective, véritable centre névralgique de la cour.

Suit un temps de flottement, où certains disparaissent, d'autres se rendent à l'école d'Alpha voisine, partent rendre visite à des amis dans un autre quartier de la Jungle. La préparation de l'unique repas de la journée est cependant lancée relativement vite, et prend généralement beaucoup de temps. Faits au feu, les plats sont souvent composés d'un féculent et d'une sauce à base de tomates, légèrement épicée. La viande est rare et présente surtout de façon émincée, en minuscules bouts de chair blanche.

Le repas est ensuite disposé dans deux grandes bassines et servi avec du pain pour servir de couvert. Tous les membres habitant dans la cour sont alors appelés ou reviennent naturellement autour de l'heure du repas, qui est généralement au même moment tous les jours. Deux groupes sont constitués : entre ceux qui mangent accroupis autour d'une bassine au sol et ceux qui préfèrent déjeuner debout, avec l'autre plat sur la table de la cour. Chacun mange, le pain est rompu et distribué à tous plusieurs fois, de la sauce est remise en cas de besoin. Quand il y en a, de la poudre pimentée, appelée « chili », est ajoutée. Aucun gâchis n'est effectué, les restes sont récupérés et conservés pour les jours suivants. Lorsqu'il pleut, les repas sont pris dans la cuisine collective. Un thé est ensuite bu autour du feu dans la cuisine.

La fin d'après-midi se déroule à discuter, attendre et boire du thé. Chacun va et vient à ses occupations mais tout le monde repasse par la cuisine collective à un moment donné. Des personnes d'autres groupes, d'autres cours passent également. On discute des nouvelles, des rumeurs. Parfois, des acteurs associatifs passent, certains s'arrêtent prendre un thé pour discuter un peu mais repartent vite.

La nuit tombe et, avec la fraîcheur, il y a plus de monde dans la cuisine collective. Après un certain temps, le même groupe se retrouve dans le cabanon que j'occupe. C'est un rituel qui égaie la journée. Une petite plaque chauffante au gaz est sortie autour des quatre ou cinq personnes qui sont regroupées sur les couchettes. On discute, on rit, on montre les photos de ceux qui sont restés au pays et de ceux qui ont réussi à passer en Angleterre. Les rumeurs circulent autour de graines de tournesol et de lait au gingembre. D'autres membres du groupe passent parfois, restent quelques minutes, puis repartent.

Un soir, deux membres du groupe reviennent très chaudement vêtus et avec leurs sacs à dos. Ils ont tenté de passer sans y parvenir, ayant été repérés par des chiens de la police. Le groupe rit de leurs malheurs. On m'explique que les tentatives de passage se font surtout sur la voie rapide qui passe à côté du camp. Les klaxons sont alors guettés car ils signifient la formation probable d'embouteillages qui rendent l'accès aux camions plus facile. En riant, on m'explique qu'il ne faudra pas que je m'inquiète si je vois tout le groupe courir dans une telle situation, c'est simplement que tous seront en train de tenter un passage.

Lors de ces soirées, le même groupe se retrouve tous les soirs de la semaine, chacun prenant la même place que la veille, discutant ou écoutant de la musique. Avec les rumeurs de démantèlement, l'ambiance a pu être plus lourde et l'angoisse palpable. Il faut noter également la tenue tous les vendredis de soirées lors desquelles sont projetés des films dans le lieu culturel de la Jungle. Lors de ma venue, c'est un film de Bollywood qui était à l'affiche, sous-titré en quatre langues différentes pour que le plus grand nombre comprennent l'intrigue.

D'une manière générale, ces quelques moments routiniers tentent de rompre avec la monotonie de la vie dans la Jungle. Il ne s'y passe en effet pas grand chose. L'attente constitue la principale occupation de ces journées. La vie dans la Jungle paraît comme un temps en suspension, une parenthèse dans la vie de ces individus.

A ce propos, Pierre Bourdieu⁶³ rappelle comment le temps peut être un instrument de domination, en tant que « *l'attente implique la soumission* »⁶⁴ et modifie les conduites de

⁶³ Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, Seuil, Points Essais, Paris, 389p.

ceux qui sont dans l'attente. En écho avec le manque d'information et la circulation de rumeurs dans le camp, Pierre Bourdieu ajoute que dans « *les situations extrêmes où l'incertitude et l'investissement sont simultanément portés à leur maximum, [...] tous les enjeux ultimes, y compris la vie et la mort, se trouvent engagés à tout instant : chacun y est livré à sans défense [...] aux formes les plus brutales de manipulation des craintes et des attentes.* »⁶⁵

2. Un groupe soudé

Plusieurs éléments montrent un groupe soudé. Ahmed, un des exilés du groupe avec lequel je parlais beaucoup, appuiera d'ailleurs l'importance de ce point pour parvenir à supporter la difficulté des conditions de vie dans la Jungle. Il me dira ainsi plusieurs fois des phrases telles que : « *It's cold outside, but staying together keep us warm.* »⁶⁶ ou « *We didn't know each other, but now we are like brothers.* »⁶⁷

Cette proximité est visible au quotidien par l'organisation de la vie. Par exemple, à chaque nouvel entrant dans la cuisine collective sont offerts une place et un thé. Des surnoms sont également donnés aux membres du groupe. Par exemple, un des jeunes est appelé « Police » du fait de sa carrure physique imposante. Un jeune homme français qui connaît bien la Jungle et avec lequel j'ai discuté appuiera ce constat de proximité visible via les surnoms donnés. Lui-même, qui allait très régulièrement dans le camp vivre auprès d'un même groupe voisin du mien, était doté d'un surnom. Des fêtes peuvent également être organisées pour les uns ou les autres. J'ai ainsi été témoin d'une soirée organisée pour le départ d'un des membres d'un groupe proche de celui avec lequel je vivais.

Dans le quotidien, la dimension collective de la vie du groupe est également très présente. Par exemple, les repas sont faits ensemble, pour tous et la nourriture est toujours entreposée au même endroit dans la cuisine collective. Toutes les ressources sont partagées par les membres du même groupe. Je n'ai jamais vu quelqu'un garder pour lui des aliments. C'est le cas également pour d'autres biens. J'ai pu être témoin d'un épisode où une femme était venue donner un sac à dos, qui est resté entreposé dans la cuisine collective, disponible pour tous.

Cette proximité est telle que le groupe refuse d'aller dans le camp de containers, où l'on ne peut pas cuisiner par exemple, et où les lieux de vie sont moindres. En effet, le camp est souvent critiqué pour son caractère non social, dans le sens où on ne peut être

⁶⁴ *Ibid*, p.329.

⁶⁵ *Ibid*, p.331.

⁶⁶ Il fait froid dehors, mais rester ensemble nous tiens chaud.

⁶⁷ Nous ne nous connaissions pas, mais maintenant nous sommes comme des frères.

que debout ou allongé dans les dortoirs, ce qui empêche toute activité autre. Quand je demanderai pourquoi ils refusent d'aller dans les containers, Ahmed me répondra simplement qu'ils ne sont pas bien, pas ce qu'ils souhaitent : rester ensemble.

B. Un rapport aux associations plus ou moins important

Les associations sont très présentes dans la Jungle. Elles sont surtout anglaises et françaises. Leurs actions sont diverses et semblent être constituées majoritairement de distribution de repas aux abords de la Jungle, de construction des cabanons, de dispense de soins, de conseils juridiques, de dispense de cours de Français et d'Anglais, ainsi que, dans les périodes de crise, d'actions de face à face avec les autorités⁶⁸. En dehors de ces moments, dans la quotidienneté, leur présence est moins sensible, bien qu'elle soit visible. Si leurs actions permettent la survie de nombreuses personnes dans le camp, les associations ont parfois une action incomplète.

1. Au niveau de La Vie Active

L'action de La Vie Active dans le centre Jules Ferry est triple concernant les exilés vivant dans la Jungle. Elle distribue des thés et cafés le matin, des repas l'après-midi et dispense des douches dans la matinée également. Pratiquement, des préfabriqués sont disposés au sein de l'enceinte du centre et du personnel veille à ce que tout se passe bien. Le nécessaire de toilette est fourni aux exilés avant leur douche, puis récupéré et lavé après. Le petit-déjeuner est installé sous de hauts préaux, autour de grandes tables disposées en carré, au centre desquelles des litres de thé sont préparés chaque jour. Des panneaux de prises électriques sont également disponibles pour qu'un maximum de monde puisse recharger son téléphone.

Ces actions ne parviennent toutefois pas à toucher tout leur public. C'est le cas pour mon groupe, que je n'ai jamais vu se rendre au centre Jules Ferry. Ainsi, les membres du groupe avec lequel j'ai partagé le quotidien préféraient, on l'a vu, faire leurs repas eux-mêmes avec les aliments fournis par les associations œuvrant dans la Jungle. A ma question de savoir pourquoi ils n'allaient pas manger les repas fournis par La Vie Active, on m'a répondu qu'ils ne convenaient simplement pas et que le groupe préférait manger ensemble. De fait, beaucoup d'exilés font eux-mêmes leurs repas.

⁶⁸ Un exemple de cela m'a été donné lors du démantèlement de la partie Sud de la Jungle. Des acteurs associatifs se sont positionnés contre les forces de l'ordre pour gêner les travaux de destruction, notamment en prenant place sur les toits des cabanons prévus pour être détruits. Une bénévole m'a d'ailleurs annoncé fièrement au terme du premier jour de démantèlement que c'était grâce à eux que la police était partie sans finir le démantèlement. Si on peut en douter, le fait est que des faces à faces ont eu lieu tout de même.

Au-delà du nombre insuffisant de repas distribués quotidiennement, on peut peut être expliquer cette situation par les façons de manger. En effet, les Soudanais avec lesquels je me suis lié faisaient la cuisine ensemble, dans de grandes marmites, des plats dont ils avaient l'habitude. Ils m'ont souvent présenté des repas comme des spécialités soudanaises. La nourriture est ensuite transvasée dans deux bassines qui font office de plats à chaque repas. Le groupe se réunit alors dehors et déjeune sans ustensile, avec les mains et un morceau de pain servant de cuillère, à même les plats collectifs. Cela représente un moment de convivialité autour duquel le groupe se retrouve, discute et rit.

Les repas distribués par La Vie Active répondent à d'autres standards. Ils m'ont été présentés par les associations comme représentant 2.000 calories (l'apport journalier nécessaire à un adulte) et composés avec de la viande hallal, pour respecter la croyance des exilés, musulmans dans leur majorité. Les repas sont fournis dans des barquettes individuelles en plastique, avec des couverts et un pain. Cela donne peut être une piste pour comprendre le désamour de certains exilés par rapport aux repas de La Vie Active. Ceux-ci préfèrent des repas qu'ils ont cuisinés eux-mêmes et leur rappellent peut être le pays qu'ils ont quitté, des repas dont ils ont l'habitude et qui répondent aux normes sociales dont ils ont l'habitude : mangés à la main dans des plats collectifs.

D'ailleurs, un phénomène m'avait étonné lors de mon expérience dans les locaux du centre Jules Ferry, lors de la distribution des repas. Je n'étais pas parvenu à l'expliquer alors, mais il s'est éclairé par la suite, quand je vivais avec le groupe de Soudanais dans la Jungle même. Lors de la distribution, le pain est donné en premier, avant les couverts, le dessert et les barquettes individuelles. Nombre de personnes ne passaient alors que pour prendre les pains, et partaient ensuite immédiatement sans demander le reste de la nourriture. Certains passaient plusieurs fois d'affilée ou rusaient pour reprendre des miches, ne refaisant pas la queue et cachant les pains sous leurs habits par exemple.

J'avais demandé des explications aux membres de La Vie Active, qui n'avaient pas forcément su trouver de réponse, me disant qu'ils en faisaient probablement commerce dans le camp mais qu'on ne pouvait leur refuser des repas s'ils avaient fait la queue. En fait, on peut penser que ces exilés étaient particulièrement intéressés par le pain parce qu'il correspondait à des façons de manger qu'ils connaissaient, plus en tout cas que les cordons bleus et haricots verts servis lors de ma venue. Cela explique peut être pourquoi certains exilés délaissent les repas de La Vie Active pour continuer à manger selon des normes qu'ils partagent déjà, et auxquelles ne correspondent pas les repas servis par les associations.

La toilette est également un moment durant lequel les exilés que j'ai côtoyés n'ont pas utilisé les locaux de La Vie Active, quand bien même ce service leur est proposé. Cependant, s'ils font leur toilette par eux-mêmes, je n'ai pas d'explication à cela, mis à part qu'ils peuvent alors choisir leur moment.

2. Au niveau de l'aide dans la Jungle

Les exilés que j'ai observés n'étant jamais en contact avec La Vie Active et ses services, ce sont les associations qui œuvrent directement dans la Jungle même qui leur permettent de survivre. Les distributions de repas se font surtout le weekend, notamment le samedi. Les distributions que j'ai pu observer se déroulent de la façon suivante : un camion s'arrête sur un chemin, à l'intérieur ou non de la Jungle, et les exilés se mettent en ligne pour recevoir leur sac de vivres, qu'ils ramènent ensuite dans leurs cuisines collectives respectives où tout est entreposé.

Pour un des membres de l'association que j'ai rencontré, association qui est conventionnée avec La Vie Active, l'action humanitaire directement dans la Jungle n'est pas appropriée, justement parce qu'elle ne touche pas tout le monde :

C'est injuste, c'est le migrant le plus costaud qui va arriver à aller le premier pour manger. C'est celui qui court le plus vite qui va aller chercher les couvertures puis les revendre à celui qui n'en a pas, celui qui est malade au fond de sa tente et qui arrive pas à sortir. Vous voyez ? Donc il y a une hyper-générosité dans la Jungle, mais... Nous on l'a fait au début, on l'a fait au début, on est allé dans la Jungle avec une voiture et... on l'a fait quelques fois mais après on a arrêté quoi, on s'est dit que de toutes façons, c'était pas juste quoi. Humainement c'était pas juste, parce que... et puis on a l'impression de jeter des os à des chiens... dehors c'est pas ça. Je veux dire, l'homme c'est pas ça. Déjà ce côté là ça nous gênait, comme quand vous voyez des fois en Afrique des camionnettes de la Croix Rouge qui jettent des sacs de... vous voyez, y'a des gens... enfin bref. Et puis, surtout, nous on considère que cette façon de faire c'est pas équitable quoi. On touche pas les plus vulnérables, on touche pas celui qui vient d'arriver et qui n'a rien. On entretient un business qui a lieu dans la Jungle, il y a du business là-dedans, c'est... Donc c'est pas notre façon de voir, de faire les choses. Mais on a beaucoup d'exemples de gens qui sont arrivés comme ça, qui ont distribué à la sauvette et puis qui sont partis. Déjà parce qu'ils connaissent pas les migrants, et puis quand ils voient arriver une cinquantaine de migrants ils ont peur, et puis voilà. Donc c'est ça...⁶⁹

A contrario, le centre Jules Ferry est décrit comme la meilleure solution pour tout le monde, plus équitable également que ce que font les associations dans la Jungle :

Il y a une organisation qui est d'enfer quoi, des pros et tout ça, et dans laquelle nous on a décidé d'entrer parce que ça nous convient, et ça nous protège aussi de tout ce qui peut être en dehors.⁷⁰

⁶⁹ Entretien réalisé le 22/01/2016.

⁷⁰ Entretien réalisé le 22/01/2016.

Mais, si ces critiques ne semblent que relativement justifiées, car justement, l'aide directe dans la Jungle touche un public qui ne va pas dans le centre Jules Ferry, on peut tout de même remarquer une certaine inadaptation de l'aide humanitaire directe dans le camp.

En effet, s'il y a mise en commun des ressources dans les cuisines collectives, ces mêmes ressources sont parfois inutilisables par les exilés. C'est le cas par exemple de produits comme les ravioles ou les artichauts, pour lesquels les exilés ne disposaient pas forcément des ustensiles pour les cuisiner. Un autre problème existe également : celui de la méconnaissance de certains aliments. En effet, il est arrivé à plusieurs reprises que des membres du groupe me demandent ce qu'était un produit qui ne ressemblait visiblement à rien de ce qu'ils connaissaient.

Un épisode avec du fromage de chèvre est significatif de cela. Alors que je revenais dans la cour de mon groupe après un tour dans la Jungle, j'aperçus par terre, à l'entrée de la cuisine, un fromage de chèvre croqué uniquement superficiellement sur sa croute. En posant des questions, je découvris que personne ne savait ce qu'était cet aliment à l'allure bizarre et au goût particulier. Il avait alors été délaissé, car jugé négativement. Alors que je présentais d'autres fromages inconnus à mes interlocuteurs comme également comestibles, je me vis répondre que je pouvais les manger, aucun membre du groupe n'allant probablement s'y risquer ou cuisiner des aliments inconnus. Parfois, ceux-ci sont tout de même consommés, mais non selon les manières attendues. C'est le cas des ravioles, que j'ai vu manger par un des membres du groupe crues, à la façon de biscuits.

Mais la distribution de nourriture, même si elle est parfois peu cohérente, reste un soutien important pour les exilés qui peuvent faire quelques réserves. J'ai pu ainsi voir des quantités importantes de nourriture et de pain amassées dans la cuisine collective, notamment après le weekend et les distributions. Cependant, ce n'est pas le cas de tous les produits de base. En effet, j'ai pu notamment observé un manque de bois, alors que celui-ci est utilisé en grande quantité, un feu brûlant du matin au soir dans la cuisine collective, servant tout aussi bien à faire la cuisine, à chauffer l'eau pour le thé et la toilette ou à réchauffer les corps.

Le bois manquant, et les associations n'en distribuant pas assez à tous, le groupe a dû se résoudre à démonter la cabane en construction de la cour, afin d'en récupérer les poutres. Cette source de bois convoitée a donné lieu à la seule altercation dont j'ai été témoin, entre un des membres du groupe avec lequel je vivais et celui d'un autre groupe

voisin. Chacun des deux voulait sa part, preuve de l'importance de ce bien. Après la destruction complète de cette cabane, tous les matériaux susceptibles de chauffer et de brûler ont été réquisitionnés. C'est alors vers des bouts de cagette en plastique que se sont tournés mes hôtes pour faire face à la pénurie de bois, malgré le caractère non adéquat de ce matériau fondant et enfumant la cuisine collective d'odeurs et de particules toxiques.

C. Une organisation spatiale révélatrice de la vie sociale

L'organisation sociale est visible également dans l'organisation spatiale de la Jungle. On le voit au niveau du groupe comme dans celui de la Jungle dans son entier.

1. Au niveau du groupe

Le groupe que j'ai suivi était organisé autour d'une cour. Ce sont les mêmes individus qui vont viennent dans cette partie de la Jungle. Quelques cabanons sont disposés autour d'un espace avec une table où l'on mange les repas. Une cuisine collective est installée pour les habitants de cette cour. A côté, la vaisselle est disponible dans des bacs en plastique et lavée régulièrement⁷¹.

Des liens du groupe avec le reste de la Jungle existent néanmoins. Ainsi, un des plus jeunes m'a emmené dans la cuisine collective d'un autre groupe ; j'y ai retrouvé les mêmes situations et comportements que dans la cuisine collective dont j'avais l'habitude. De même, il n'est pas rare qu'un des membres du groupe s'absente quelques heures pour aller visiter d'autres personnes ailleurs dans le camp. Le vendredi soir est le moment de la soirée cinéma, lors de laquelle les habitants de la Jungle peuvent aller regarder des films sous-titrés en plusieurs langues. C'est un des moments où les personnes d'origines différentes se côtoient.

L'école « d'arts et métiers » de l'artiste de la Jungle, dite l'école d'Alpha est un des lieux dans lesquels se retrouvent également les membres du groupe et d'autres exilés. Située à proximité de la cour dans laquelle je vivais, l'école est en fait une maison d'une grande pièce meublée de tables, chaises et tableau noir et où des livres, des prises électriques, du matériel pour dessiner, peindre et un piano sont mis à disposition.

Les habitants peuvent alors venir suivre des cours de Français, jouer du piano, peindre ou fabriquer des objets. De fait, l'objet le plus utilisé est peut être la prise électrique, car elle sert à charger tous les téléphones portables, indispensables pour les exilés. J'ai pu voir quelqu'un fabriquer des chaussures qu'il vendait explicitement pour financer son passage en Angleterre. Ahmed, le membre du groupe que j'ai rencontré en

⁷¹ Le croquis de mon carnet de terrain représentant schématiquement la cour est disponible en annexe.

premier et qui parlait convenablement anglais, y peignait régulièrement, plusieurs de ses dessins étaient d'ailleurs accrochés sur les murs du lieu.

2. Au niveau de la Jungle

Le groupe est donc organisé, mais une organisation similaire est visible au niveau du camp dans son entier, qui s'est développé de manière impressionnante, de façon plus ou moins anarchique, finissant par ressembler à une ville.

La Jungle est organisée en quartiers, chacun correspondant à peu près à une origine ethnique ou une nationalité. Les types d'habitats divergent selon les endroits. On peut trouver des cabanons en bois, construits de façons différentes selon les endroits (montés par les associations), des caravanes, de grandes tentes (de La Vie Active) ou de petites, et des cabanes plus anarchiques. Des zones spécifiques sont consacrées au regroupement des déchets qui sont ensuite collectés par des associations. Des grandes rues, des petites ainsi que des passages lient tous les quartiers et les cours.

En discutant avec un habitué du camp, j'apprendrai que des conseils ont régulièrement lieu entre des acteurs associatifs et les chefs désignés dans des quartiers, afin de gérer la Jungle du mieux possible. Un lieu semble même être en partie dédié à ces réunions, dans l'ancienne « partie Sud ».

Au fur et à mesure du temps, des commerces se sont également développés. De nombreuses épiceries et restaurants ont ouvert, vendant les mêmes produits que dans nos épiceries habituelles. Certaines petites cabanes sont dédiées à ce commerce et les bouteilles d'eau et de soda sont alignées sur les étagères. Les restaurants étaient regroupés le long de la rue principale. Souvent dans de grandes cabanes, ce sont également des lieux de socialisation pour les communautés. On y sert souvent plusieurs plats du pays d'origine des propriétaires. J'ai eu l'occasion de déjeuner dans un, organisé autour de deux grandes tables d'une part, et de bancs devant une télévision retranscrivant des programmes probablement indiens ou pakistanais d'autre part. On peut penser que les investissements placés dans de tels lieux montrent une certaine sédentarisation des exilés, pour qui la Jungle est réellement devenu un lieu de vie.

Des librairies, des lieux de conseils juridiques associatifs ou même un hammam (vendant des seaux d'eau chaude) existaient également avant le démantèlement de la « partie Sud ». On peut remarquer aussi l'existence de lieux de culte, chrétiens et musulmans en majorité. On dénombrait ainsi plusieurs mosquées et plusieurs églises, apparaissant comme plus ou moins reliées à des communautés précises. Habitant dans le quartier soudanais, j'ai ainsi pu entendre plusieurs fois par jour, tous les jours, l'appel à la

prière chanté par le muezzin dans un haut parleur non loin de la cour où vivait mon groupe. On peut penser ces moments comme structurants dans la vie quotidienne également, et révélant l'existence d'une organisation de la vie sociale plus importante que ce qu'on pourrait en attendre d'un tel lieu de gestion des étrangers.

Les relations entre les membres du groupe sont donc développées malgré un contexte qui les contraint et les limite. Des routines se sont tout de même organisées dans ce cadre. Les associations y tiennent une part plus ou moins importante selon les cas. Si l'ampleur de l'aide cherchée au centre Jules Ferry ne faiblit pas et est réelle, on voit ainsi des stratégies secondaires se mettre en place pour organiser la survie, et les associations œuvrant dans la Jungle directement y ont alors un rôle à jouer, même si leurs actions ne sont pas toujours les plus adéquates. L'organisation spatiale est peut être plus révélatrice du développement de la Jungle en tant qu'espace urbain dans la perspective ouverte par Michel Agier, avec un développement en quartiers et la construction de lieux spécifiques d'une pérennisation d'une vie sociale sur place, tels des restaurants ou des épiceries dans la majorité des cas.

Conclusion : une nouvelle gestion des étrangers indésirables ?

Cette trop courte recherche avait pour intention d'étudier la forme de la Jungle de Calais, en tant qu'elle paraît significative d'une crise migratoire européenne relativement nouvelle et que l'Europe gère difficilement depuis plusieurs mois. En fait, après étude du lieu, il apparaît que la nouveauté n'est que d'apparence et que l'on retrouve les conditions de vie et de gestion étatique typiques des camps d'exilés tels qu'étudiés à travers le monde par de nombreux chercheurs.

La Jungle de Calais apparaît donc bien dans un premier temps comme un hors-lieu, un endroit de relégation, de mise à l'écart d'étrangers considérés comme indésirables, ce qui s'ancre dans une histoire menant à une défiance à l'égard des étrangers. On l'a vu ici à partir de l'action publique de gêne, mais également de l'organisation spatiale du lieu et de certaines de ses caractéristiques, comme le manque d'information qui permet une domination sur les exilés.

*« I am stuck here, I have no wife, no job, I am cold. »*⁷² C'est par ces mots que m'a répondu un jour un exilé alors que je lui demandais comment il allait. Son état d'alors est en réalité celui de nombreux, si ce n'est tous, exilés dans la Jungle de Calais, et peut être dans les camps en général. Ces camps ne correspondent pas à des lieux de vie pérennes mais à des endroits qui se constituent comme des parenthèses dans la vie des individus bloqués dans leurs voyages. Pour la majorité, rien ne peut se développer, évoluer dans leur vie et le quotidien ne se résume alors qu'à l'attente. D'un passage dans un premier temps, de la reprise d'une vie au cours à peu près normal ensuite.

La vie se résume alors à la survie, à une non-vie dans des lieux intolérables d'insalubrité. On ne peut dès lors conclure à la Jungle comme lieu d'un développement pérenne de vie, en tant que les exilés qui y vivent restent empêchés de tout. Le quotidien reste soumis aux actions publiques qui l'influence, la survie s'organise, notamment grâce aux associations qui y ont développé des actions différentes, certaines sous l'égide de l'Etat.

Cette situation est significative de la double position que doit tenir l'Etat concernant ces lieux d'une manière générale. S'il ne peut les permettre ni proposer d'alternatives à leurs habitants, il doit tout de même les aider dans une optique, plus que de laisser-vivre, de ne pas laisser-mourir. La survie peut cependant s'organiser de façon

⁷² Je suis coincé ici, je n'ai pas de femme, pas de travail, j'ai froid.

relativement autonome sur certains aspects de la vie sociale, au point de trouver des échos dans les réflexions qu'a pu avoir Michel Agier sur la vie dans les camps autrement plus anciens qu'il a pu observer.

Mais l'action étatique ne semble pas se limiter à de la contention et de l'aide. En effet, les démantèlements successifs de plusieurs parties de la Jungle sont représentatifs d'une action publique qui semble vouloir revenir à une gestion contrôlée d'une situation qui s'est autonomisée et exponentiellement développée par rapport aux prévisions. Cependant, l'insuffisance des solutions proposées aux habitants délogés et la sourde oreille manifeste des autorités aux appels publics des associations semble montrer une nouvelle volonté étatique qui trouve un écho dans ce que Marc Bernardot explique concernant la gestion des étrangers :

Seule une partie du continuum des lieux réservés ou de confinement (campements spontanés, taudis ou habitats auto-construits) reste apparente. Les pouvoirs publics interviennent alors pour détruire ou empêcher l'usage de ces espaces en brûlant les camps de fortune ou en rendant impossible l'installation, comme ce fut le cas dans les bunkers autour de Calais ces dernières années. Les autorités veillent aussi dans ces cas à remettre en mouvement des populations qui cherchent à se fixer en les déplaçant d'un point à un autre sans les prendre en charge selon des pratiques qui se rapprochent du traitement policier des sans-abris et des exclus.⁷³

La médiatisation importante de la crise migratoire dans la région et le centrage sur la situation dans la Jungle de Calais peut nous faire penser que les actions menées s'ancrent dans cette continuité. C'est la médiatisation qui a mené à la remise sur l'agenda national de la question migratoire dans le Nord de la France alors que la situation existe depuis des années. Mais l'ampleur de la Jungle est sans précédent, et on peut penser que c'est cela que cherche à détruire l'Etat pour tenter de stopper la médiatisation sur ses défaillances, sans qu'une prise en charge réelle ne soit élaborée.

Un précédent existe, vieux d'une quinzaine d'années. Le camp de Sangatte à la toute fin des années 1990 et au début des années 2000 avait également fait l'actualité, jusqu'à son démantèlement par les forces de l'ordre, qui avait refait tomber la question dans un relatif oubli. A ce titre, Marc Bernardot y voyait une nouveauté : « *A la différence des camps installés et « liquidés », selon le terme officiel, dans l'anonymat, le camp de Sangatte appartient ainsi à un nouveau type d'espace de regroupement contraint qui connaît un traitement*

⁷³ Marc Bernardot, *Camps d'étrangers*, Editions du Croquant, Collection Terra, Bellecombe-en-Bauges, 2008, p.103.

médiatique considérable au point de lui donner une spécificité. »⁷⁴ Au point de conclure que « *Sangatte est donc le premier camp français de l'époque médiatique.* »⁷⁵

Il ne paraît alors pas irraisonnable de considérer que la Jungle de Calais constitue le deuxième camp français de l'époque médiatique. Il serait alors intéressant d'observer et d'étudier plus spécifiquement les implications d'un tel constat sur la gestion de la crise migratoire, que ce soit du point de vue des autorités, des acteurs associatifs ou des exilés eux-mêmes, surtout à une époque où la situation internationale ne pourra aller que vers des migrations toujours plus importantes.

La situation de la ville de Grande-Synthe offre enfin l'exemple de ce qui paraît être le contrepoint de la Jungle de Calais. En effet, ce qui est présenté comme le premier camp humanitaire de France a été ouvert début Mars 2016, avec un discours d'accueil de la part du maire et de l'association Médecins Sans Frontières qui l'ont développé, en opposition avec ce qui se fait à Calais selon eux. Ce qui paraît être un nouveau type de gestion de la crise migratoire dans le Nord de la France semble être le fruit du volontarisme de l'édile local, à rebours et en opposition relative à l'action étatique sur le sujet. Cependant, après avoir monté le projet quasiment seul, le maire de Grande-Synthe est parvenu à bénéficier récemment de l'aide financière de l'Etat pour ce qui concerne les coûts de fonctionnement de ce nouveau camp.

Dans le même contexte que celui qui vaut pour Calais, Grande-Synthe semble ainsi proposer une alternative en rupture avec ce qu'est traditionnellement la gestion par l'Etat des crises migratoires et des étrangers jugés surnuméraires. Il serait alors intéressant d'étudier plus en profondeur les tenants et les aboutissants de cette situation.

⁷⁴ *Ibid*, p.115.

⁷⁵ *Ibid*, p.116.

Bibliographie

Articles, ouvrages et revues scientifiques

- Michel Agier, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Flammarion, La bibliothèque des savoirs, Paris, 2008, 349 p.
- Marc Bernadot, *Camps d'étrangers*, Editions du Croquant, Collection Terra, Bellecombe-en-Bauges, 2008.
- Marc Bernadot, « Les camps d'étrangers, dispositif colonial au service des sociétés de contrôle », *Revue Projet*, 2009/1 (n° 308), p. 41-50.
- Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, Seuil, Points Essais, Paris, 389 p.
- Ollivier Joulin, « Contrôles d'identité et chasse à l'étranger », *Plein droit*, 2009/2 (n° 81), p. 11-14.
- Emmanuel Blanchard, « Externaliser pour contourner le droit », *Revue Projet*, 2009/1 (n° 308), p. 62-66.
- Carolina Kobelinsky et Chowra Makaremi (coord.), *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers*, Editions du Croquant, Collection Terra, Bellecombe-en-Bauges, 2009, 335 p.
- *Cultures & Conflits*, 2005/1 (n° 57), 178 p.
- *Cultures & Conflits*, 2015/3-4 (n° 99-100), 158 p.
- Smaïn Laacher, *Après Sangatte... nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, La Dispute, Comptoir de la politique, Paris, 2002, 121 p.
- Claude Lévi-Strauss, *Tristes tropiques*, Plon, Terre humaine, Paris, 1955, 512 p.
- Gilles Lhuillier, « Essai de définition : l'institution juridique des camps », in Olivier Le Cour Grandmaison et al., *Le retour des camps ?*, Autrement « Frontières », 2007, p. 15-29.
- *Politix*, 2005/1 (n° 69), 136 p.
- Claire Rodier, « Aux marges de l'Europe : la construction de l'inacceptable », in Olivier Le Cour Grandmaison et al., *Le retour des camps ?*, Autrement « Frontières », 2007, p. 130-137
- Jérôme Valluy, « La nouvelle Europe politique des camps d'exilés : genèse d'une source élitare de phobie et de répression des étrangers », *Cultures & Conflits* [En ligne], 57 | printemps 2005, mis en ligne le 06 janvier 2010, consulté le 12 novembre 2015. URL : <http://conflits.revues.org/1726>
- Jérôme Valluy, « Algérie, Libye, Maroc : des camps européens au Maghreb », in Olivier Le Cour Grandmaison et al., *Le retour des camps ?*, Autrement « Frontières », 2007, p. 139-151.
- Jérôme Valluy, *Rejet des exilés, Le grand retournement du droit de l'asile*, Editions du Croquant, Terra, Bellecombe-en-Bauges, 2009, 382 p.
- Philippe Wannesson, « Une Europe des jungles », *Plein droit*, 2015/1 (n° 104), p. 18-21.

Articles de presse

- Maryline Baumard, « Entre les conteneurs et la « jungle », les deux visages du Calais des migrants », *Le Monde* [en ligne] Publié le 26/01/2016, disponible sur : http://abonnes.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2016/01/26/entre-le-camp-humanitaire-et-la-jungle-les-deux-visages-du-calais-des-migrants_4853441_1654200.html [Consulté le 27/07/16]
- Maryline Baumard, « Grande-Synthe : trois visions de l'urgence humanitaire pour le futur camp de migrants », *Le Monde* [en ligne] Publié le 07/01/2016, disponible

sur : <http://abonnes.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2016/01/07/grande-synthe-trois-visions-de-l-urgence-humanitaire-pour-le-futur-camp-de-migrants_4843249_1654200.html> [Consulté le 25/04/16]

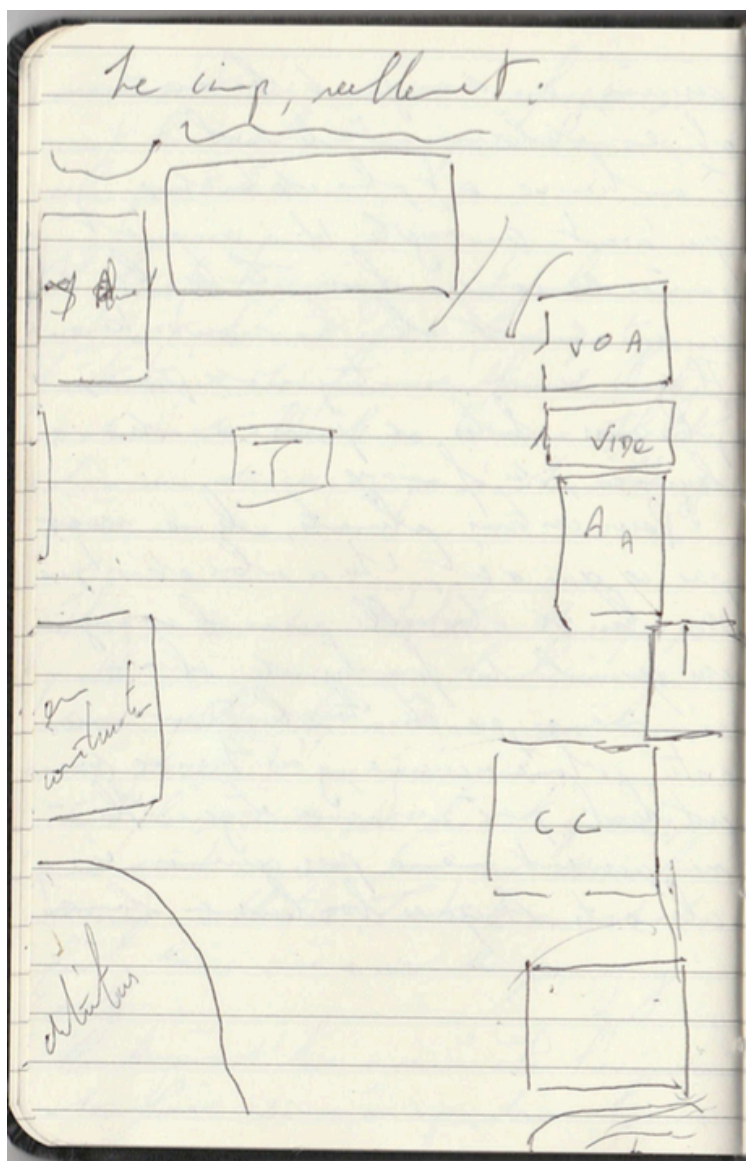
- Raphaëlle Besse Desmoulières, « Damien Carême, le ‘héros’ de Grande-Synthe », *Le Monde* [en ligne] Publié le 12/03/2016, disponible sur : <http://abonnes.lemonde.fr/societe/article/2016/03/12/damien-careme-heros-de-grande-synthe_4881562_3224.html> [Consulté le 25/04/2016]
- Cécile Ducourtieux, « Migrants : l’UE et la Turquie signent un nouveau pacte controversé », *Le Monde* [en ligne] Publié le 19/03/2016, disponible sur <http://abonnes.lemonde.fr/europe/article/2016/03/19/migrants-l-ue-et-la-turquie-signent-un-nouveau-pacte-controverse_4886070_3214.html> [Consulté le 25/07/16]
- « L’Etat va financer le fonctionnement du camp de Grande-Synthe », *Le Monde avec l’AFP* [en ligne] Publié le 11/04/2016, disponible sur : <http://abonnes.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2016/04/11/l-etat-va-financer-le-fonctionnement-du-camp-de-exiles-de-grande-synthe_4900066_1654200.html?xtmc=grande_synthe&xtr=3> [Consulté le 25/04/16]
- Cyrille Hanappe, « Calais : la « jungle », future ville ? », *Libération* [en ligne] Publié le 8/09/2015, disponible sur <http://www.liberation.fr/societe/2015/09/08/calais-la-jungle-future-ville_1378304>, [Consulté le 17/07/16]
- La parisienne libérée, « Les containers de la honte », *Les blogs de Mediapart* [en ligne] Publié le 14/01/16, disponible sur <<https://blogs.mediapart.fr/la-parisienne-liberee/blog/140116/les-containers-de-la-honte>> [Consulté le 27/07/16]

Rapport et article publics

- Philippe Bourrier (dir.), *Mission d’évaluation du dispositif de prise en charge sanitaire des migrants à Calais*, Rapport à la Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes et au Ministre de l’Intérieur, Octobre 2015.
- Ministère de l’Environnement, de l’Energie et de la Mer, *La directive SEVESO 3 : pour une prévention des risques industriels majeurs* [en ligne], 24 mai 2012 (mis à jour le 26 juin 2015). Disponible sur : <<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-directive-SEVESO-3-pour-une.html>> Consulté le 19/04/2016

Annexes

Annexe 1 : La cour, lieu de vie principal du groupe de Soudanais intégré



Ce que j'appelle la « cour » est en réalité une partie de la Jungle. Y vit le groupe avec lequel j'ai partagé le quotidien. Les rectangles correspondent chacun à des cabanons, plus ou moins importants en termes de tailles et pouvant accueillir de une à plusieurs personnes. Certains ont des portes et sont biens isolés, d'autres sont plus froids. Les lettres correspondent aux initiales des habitants. Je logeais dans le cabanon siglé VOA, à droite de la page. La cabane la plus grande, en haut, n'est pas siglée du nom de ses habitants. Les autres cabanes non siglées, à droite, appartiennent à d'autres groupes voisins.

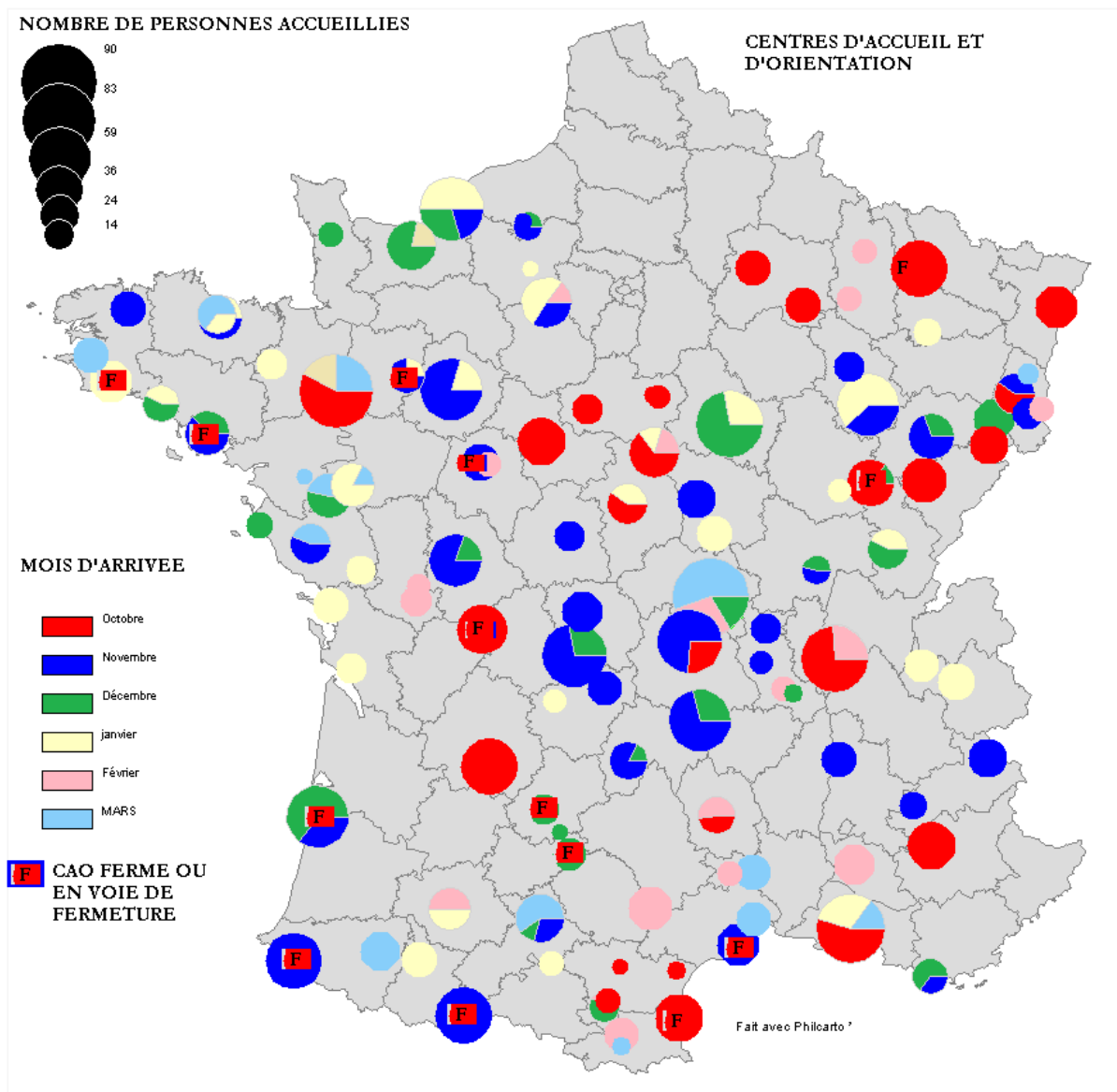
La cabane siglée CC est la cuisine collective, lieu de vie et de rencontre quotidien pour les membres du groupe et leurs voisins. Elle est faite de branchages quand les autres cabanons bénéficient de poutres, et n'a pas de murs. Le carré siglé T au centre de la cour est la table autour de laquelle, en cas

de temps clément, le groupe mangeait. Une bassine était posée sur la table, une autre par terre, selon les préférences de chacun.

A gauche se trouve un cabanon, inachevé, toujours en construction. C'est celui là que je verrais être détruis pour que le bois serve à alimenter le feu. En dessous, dans le coin en bas à gauche, la forme plus arrondie désigne un tas de branchages et de détritux. On en retrouve un en bas à gauche également.

Entre les deux, se forme un chemin pour sortir de la Jungle, la cour se trouvant en bordure du camp. C'est l'allée que l'on emprunte pour utiliser les toilettes de chantier situé sur le Chemin des Dunes, qui longe la Jungle à l'Est. En haut, un autre chemin conduit plus profondément à l'intérieur du camp.

Annexe 2 : Carte des CAO



Il est clairement visible sur cette carte que les CAO ont été positionnés partout sur le territoire métropolitain à l'exception du Nord du pays, dans une stratégie de désengorgement de la Jungle de Calais, voire de tentative de découragement des exilés dans leurs projets de migration vers l'Angleterre.

Source : La Cimade, « CAO : un lieu d'accueil d'un nouveau type », disponible sur <http://www.lacimade.org/cao-un-lieu-daccueil-dun-nouveau-type/> [Consulté le 27/07/16]

Annexe 3 : Chronologie sélective sur la Jungle de Calais

Annexe 3.1 : Chronologie

Date	Niveau local	Niveau national	Niveau supranational/étranger
2016			
05-avr	L'Auberge des Migrants et Help Refugees livrent les résultats de leur recensement effectué dans la Jungle et ses zones limitrophes. 5000 personnes continuent de vivre sur les lieux.		
03-avr	L'association Help Refugees déclarent que 129 mineurs vivant dans la Jungle sont portés disparus suite au démantèlement de la partie Sud.		
25-mars	Les Iraniens qui s'étaient cousus la bouche et étaient en grève de la fin arrêtent leur action.		
15-mars	Le démantèlement de la Jungle se termine.		
09-mars	5 hommes sont arrêtés, suspectés d'agressions sur des exilés.		
03-mars	Des Iraniens se couent la bouche en signe de protestation face au démantèlement. La veille, d'autres avaient fait de même.		A l'issue du 34e sommet franco-britannique, le gouvernement anglais annonce le déblocage de 22 millions d'euros afin de "sécuriser" la zone du tunnel et du port. Cela s'ajoute à la somme de plus de 60 millions d'euros déjà allouée.
29-févr	Première journée du démantèlement de la partie Sud de la Jungle. Suite à des heurts entre exilés, militants et policiers, il est temporairement suspendu.		
26-févr	Les associations déposent un recours au Conseil d'Etat suite au rejet de leur recours par le tribunal administratif de Lille.		
25-févr	Le tribunal administratif de Lille rejette le recours des associations concernant le		

	démantèlement de la Jungle.		
23-févr	Une juge du tribunal administratif de Lille visite la Jungle pour statuer sur son évacuation, après une saisie par 238 exilés et 10 associations. L'ultimatum posé par les autorités est alors repoussé de quelques jours.		La Belgique rétablit le contrôle à ses frontières avec la France pour faire face à un afflux potentiel d'exilés suite à l'éviction probable de la Jungle.
22-févr	4 personnes sont arrêtées, suspectées d'agressions d'exilés aux abords de la Jungle de Calais.		
12-févr	La préfète du Pas-de-Calais donne une semaine aux exilés pour évacuer la partie Sud de la Jungle avant son démantèlement.		
11-févr	7 hommes sont pris en flagrant délit d'agressions sur des exilés, près de Dunkerque.		
06-févr	Un rassemblement anti-exilés défile à Calais, malgré l'interdiction de manifestation.		
01-févr	L'arrêté préfectoral du 19 janvier est mis en œuvre, et deux bandes de 100 mètres de large sont démantelées dans la Jungle.		
27-janv	La préfète du Pas-de-Calais annonce vouloir détruire une partie de la Jungle.	Alain Juppé se rend dans la Jungle de Calais. Il ne "s'attendait pas" à rencontrer une situation aussi "inacceptable".	
26-janv	Fabienne Buccio, la préfète du Pas-de-Calais, dit dans un entretien au Monde vouloir fermer la Jungle de Calais et donne aux associations jusqu'au 1er mars pour évacuer.		
25-janv	Le procès de 8 manifestants montés sur le ferry le 23 janvier est annoncé pour le 22 février.		
24-janv			Le chef du parti travailliste britannique, Jeremy Corbyn, visite les camps de Calais et Grande-Synthe. On le dit choqué.

23- janv	Des manifestations pro et contre les exilés se déroulent à Calais dans un contexte tendu. Des manifestants (dont des exilés) s'introduisent dans un ferry du port, et la statue de De Gaulle est vandalisée.		L'artiste Banksy peint devant l'ambassade de France en Angleterre une Causette gazée par des lacrymogènes devant un drapeau tricolore. Un QR code renvoi sur une vidéo de l'association Calais Migrant Solidarity.
21- janv			A Davos, l'intégration des réfugiés est au centre des débats. La directrice du FMI Christine Lagarde présente un rapport sur l'impact économique des réfugiés en Europe.
19- janv			Lors de ses vœux 2016, Médecins Sans Frontières qualifie la gestion européenne des exilés d'"échec catastrophique".
18- janv	Début des travaux de démantèlement de la Jungle pour installer deux zones de sécurité permettant un plus grand contrôle des mouvements des exilés.		
15- janv	Des travaux sont menés par le gestionnaire du port de Calais pour prévenir l'intrusion d'exilés. Avec le même objectif, Eurotunnel avait quelques jours plus tôt inondé ses terrains grâce au financement de la Grande-Bretagne.		
14- janv	Rob Lawrie, un Britannique ayant tenté de faire entrer illégalement une fillette afghane de 4 ans en Angleterre est condamné à une amende de 1000€ avec sursis à Boulogne-Sur-Mer. Certains parlent de "délit de solidarité".		

11- janv	A Grande-Synthe, l'Etat donne son accord (suite à une demande à l'automne) à Médecins Sans Frontière pour que l'association construise un camp d'une capacité d'accueil de 2500 places en 4 semaines. A Calais, le camp promis par Manuel Valls le 30 août accueille ses premiers exilés. Il a une capacité de 1500 places (en plus des 400 du centre Jules Ferry), pour un nombre de 4000 exilés officiellement recensés sur la zone, alors qu'un autre recensement d'octobre en comptait 6000.		
10- janv		Xavier Bertrand, le président Les Républicains de la région Nord-Pas-de-Calais réclame le soutien de l'armée pour gérer la situation.	
07- janv	Les premières nuits de 2016 sont émaillées de heurts entre les exilés et la police. Dans la Jungle, des bombes lacrymogènes sont lancées, menaçant de mettre le feu aux tentes. L'association No Border parlent également de provocations de groupes d'extrême droite. Un exilé est condamné à 6 mois de prison ferme pour avoir jeté un pavé sur un policier.	Fabienne Buccio, la préfète du Pas-de-Calais annonce lors de ses vœux aux forces de l'ordre la création d'un nouveau peloton (le cinquième) de gendarmerie mobile à Calais.	
05- janv	Les "Calaisiens en colère", un collectif "apolitique" et "non violent", patrouille aux alentours de la Jungle pour "se prémunir de l'intrusion des exilés".		Un exilé soudanais entré illégalement en Angleterre en août obtient l'asile. Eurotunnel juge la décision "regrettable".
2015			
13- déc	Marine Le Pen échoue à prendre la tête de la région face à Xavier Bertrand, mais réalise un score de 44,87% à Calais.		

02-déc		Dans un rapport, Adeline Hazan, contrôleure générale des lieux de privation de liberté, critique les placements en centres de rétention d'exilés de la Jungle.	
29-nov			L'Union européenne et la Turquie adopte un plan d'action pour gérer la crise des réfugiés venus de Syrie.
23-nov	La piscine municipale Icéo est interdite de fait aux exilés après l'adoption d'un nouveau règlement imposant la présentation d'un justificatif de domicile et d'une carte d'identité pour entrer.	L'Etat et la ville de Calais sont définitivement condamnés par le juge des référés du Conseil d'Etat à aménager la Jungle, suite à un référé-liberté déposé par Médecins du Monde et le Secours catholique le 26 octobre.	
16-nov	Vandalisation de la clinique de Médecins du Monde dans la Jungle.		
13-nov		Attentats de Paris et Saint-Denis, revendiqués par l'organisation Etat islamique. Peur des réfugiés après qu'un passeport syrien ait été retrouvé près d'un kamikaze et qu'un autre soit arrivé en France parmi le flot des exilés.	
11-nov			Sommet de La Valette entre Etats africains et européens pour tenter d'endiguer les migrations irrégulières.
10-nov	Un arrêté municipal interdit l'arrêt et le stationnement sur le Chemin des Dunes, gênant l'action des associations sur place.		
02-nov		Condamnation de l'Etat et de la ville de Calais par le tribunal administratif de Lille suite à la plainte du 26 octobre déposée par Médecins du Monde et le Secours catholique. Appel de la décision.	
30-oct			L'IPRC est activé par le Conseil de l'Union européenne. Il vise à renforcer le partage des informations et à mieux gérer les

			situations de crise migratoire.
26-oct		Référé-liberté de Médecins du Monde, du Secours catholique ainsi que de demandeurs d'asile contre l'insalubrité de la Jungle de Calais.	
22-oct		Une mission de 6 médecins remet aux ministres de la Santé et de l'Intérieur un rapport sur la prise en charge sanitaire des exilés à Calais.	
20-oct		Le journal Libération publie "L'appel des 800" pour la mise en place d'un plan d'urgence pour les "exilés" de Calais.	
15-oct			Le Conseil européen convient de mesures prioritaires pour gérer l'afflux d'exilés en Europe, notamment le renforcement des frontières extérieures et le renvoi rapide des individus ne pouvant prétendre à l'asile.
24-sept		Décret relatif à la compétence du préfet pour statuer sur l'enregistrement de la demande d'asile et pour procéder à la détermination de l'Etat responsable de l'examen.	
23-sept		MSF, qui agit depuis le 10 septembre avec Médecins du Monde, parle d'"abandon organisé" concernant la situation dans la Jungle de Calais.	
22-sept		Décret sur le droit d'asile contenant les principales dispositions d'application de la loi du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile.	
16-sept		Débat sans vote sur l'accueil de réfugiés en France et en Europe au Parlement.	
09-sept			La Commission européenne présente des mesures pour répondre à la crise des réfugiés. Il est prévu que la France accueille 24031 réfugiés sur deux ans.

20-août			La France et la Grande-Bretagne signent un accord pour faire face à la pression migratoire à Calais, avec trois objectifs majeurs : (1) une plus grande collaboration, notamment pour les retours ; (2) la sécurisation du tunnel sous la Manche et du port de Calais ; et (3) une meilleure prise en charge des exilés.
18-août	Les exilés sont estimés à 3000 par la préfecture du Pas-de-Calais. Ce sont surtout des Erythréens, des Soudanais et des Afghans.		
07-août			Le HCR appelle à une solution d'urgence et globale pour régler la situation à Calais.
01-août		Bernard Cazeneuve, le ministre de l'Intérieur, signe une tribune dans le Journal du Dimanche avec son homologue britannique. Ils développent que <i>"Les nations européennes offriront toujours leur protection à ceux qui fuient les conflits ou les persécutions. Cependant, nous devons briser le lien entre traversée de la Méditerranée et possibilité de s'installer en Europe pour des raisons économiques."</i>	
29-juil		Promulgation de la loi de réforme du droit d'asile, qui prévoit notamment une accélération du traitement des demandes.	
23-juil		Adoption du projet de loi sur les étrangers en France par l'Assemblée nationale.	
02-juil		La Commission nationale consultative des droits de l'homme souhaite que des mesures soit prises concernant les exilés de Calais et prône une remise à plat des traités franco-britanniques concernant les politiques migratoires.	
01-juil		Un rapport sur la situation des exilés dans le Calais est remis au ministre de l'Intérieur.	

17-juin		Le plan "Répondre à la crise des exilés: respecter les droits, faire respecter le droit" est présenté en Conseil des ministres par le ministre de l'Intérieur et la ministre en charge du logement. Un accent est mis sur les politiques de contrôle et d'incitation aux retours.	
13-mai			La Commission européenne présente un plan d'action pour répondre à la crise des exilés en mer Méditerranée.
23-avr			Le Conseil européen présente un plan pour prévenir l'afflux d'exilés à l'extérieur des frontières de l'Union.
20-avr			La Commission européenne propose dix actions pour faire face à la situation migratoire en mer Méditerranée.
25-mars	Ouverture du centre d'accueil de jour Jules Ferry, avec un centre d'hébergement pour les femmes et les enfants en son sein.		
Mars	La police presse les exilés pour que ceux-ci s'installent dans le terrain choisi pour eux, à 7 km du centre-ville de Calais.		
2014			
26-sept			Le HCR exprime son inquiétude concernant la situation des exilés à Calais.
23-juil		Les projets de lois relatifs au droit des étrangers en France ainsi que relatif à la réforme du droit d'asile sont présentés en Conseil des ministres par le ministre de l'Intérieur.	
2012			
28-nov		Une circulaire définissant les conditions d'examens des demandes en vue de délivrer un titre de séjour est publiée, signée par le ministre de l'Intérieur.	
2011			

16-juin		Promulgation de la loi relative à l'immigration, l'intégration et la nationalité, qui rend les conditions de maintien sur le territoire et d'obtention de la nationalité française plus rigoureuses.	
2009			
22-sept	L'Etat français démantèle la première grosse jungle d'exilés dans la région de Calais.		
2003			
04-févr			Traité franco-britannique du Toucquet, suite à la fermeture du centre de Sangatte par le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy.
2002			
05-nov	Fermeture du centre d'accueil de la Croix rouge dans la région de Sangatte, avec 10 jours d'avance sur la date officiellement fixée par les gouvernements français et britanniques.		
1999			
	Création du centre d'accueil de la Croix rouge dans la région de Sangatte.		

Annexe 3.2 : Sources

- Olivier Aballain, « Calais: Il traverse le tunnel sous la Manche à pied... Et obtient l'asile », *20 Minutes* [en ligne] Publié le 06/01/16, disponible sur <<http://www.20minutes.fr/lille/1760383-20160106-calais-traverse-tunnel-sous-manche-pied-obtient-asile>> [Consulté le 25/01/16]
- Laurence Alexandrowicz, « Le chef de la gauche britannique choqué, dans la « jungle » de Calais, *Euronews* [en ligne] Publié le 23/01/2016, disponible sur <<http://fr.euronews.com/2016/01/23/le-chef-de-la-gauche-britannique-choque-dans-la-jungle-de-calais/>> [Consulté le 25/07/16]
- Allocution de M. Éric Besson du 22/09/09, disponible sur <<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Archives/Les-archives-du-Cabinet-de-M.-Eric-Besson-2009-2010/Les-discours-du-Cabinet-de-M.-Eric-Besson-2009-2010/Septembre-2009/Conformement-aux-engagements-pris-par-Eric-Besson-l-operation-de-demantelement-de-la-jungle-de-Calais-a-ete-engagee-mardi-22-septembre-2009>> [Consulté le 26/07/16]
- Maryline Baumard, « Les associations nationales présentes à Calais s'opposent à l'éviction de la « jungle » », *Le Monde* [en ligne] Publié le 18/02/16, disponible sur <http://abonnes.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2016/02/18/les-associations-nationales-presentes-a-calais-s-opposent-a-l-eviction-de-la-jungle_4867987_1654200.html?xtmc=jungle_de_calais&xtcr=40> [Consulté le 26/07/16]
- Maryline Baumard, « A Calais, la préfecture rétrécit la « jungle » », *Le Monde* [en ligne] Publié le 02/02/16, disponible sur <http://abonnes.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2016/02/02/a-calais-la-prefecture-retrecit-la-jungle_4857937_1654200.html?xtmc=jungle_de_calais&xtcr=56> [Consulté le 26/07/16]
- Maryline Baumard, « Un camp humanitaire à Grande-Synthe dans quatre semaines », *Le Monde* [en ligne] Publié le 11/01/2016, disponible sur <http://abonnes.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2016/01/11/un-camp-humanitaire-a-grande-synthe-dans-quatre-semaines_4845164_1654200.html?xtmc=grande_synthe&xtcr=2> [Consulté le 25/07/16]
- Maryline Baumard, « L'Etat devra améliorer les conditions de vie dans les campements de fortune », *Le Monde* [en ligne] Publié le 23/11/15, disponible sur <http://abonnes.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2015/11/23/l-etat-devra-ameliorer-les-conditions-de-vie-dans-les-campements-de-fortune_4815883_1654200.html> [Consulté le 25/07/16]
- Maryline Baumard, « L'Etat va raser la moitié de la « jungle » de Calais », *Le Monde* [en ligne] Publié le 12/02/15, disponible sur <http://abonnes.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2016/02/12/l-etat-va-raser-la-moitie-de-la-jungle-de-calais_4864362_1654200.html?xtmc=jungle_de_calais&xtcr=48> [Consulté le 26/07/16]
- Maryline Baumard, « La préfète du Pas-de-Calais : « Nous avons une solution à offrir à chaque migrant de la lande », *Le Monde* [en ligne] Publié le 26/01/16, disponible sur <http://abonnes.lemonde.fr/europe/article/2016/01/26/la-prefete-du-pas-de-calais-nous-avons-une-solution-a-offrir-a-chaque-migrant-de-la-lande_4853618_3214.html> [Consulté le 25/07/16]

- « Les "bouches cousues" de la "jungle" de Calais arrêtent leur grève de la faim », *Le Huffington Post avec l'AFP* [en ligne] Publié le 25/03/16, disponible sur <http://www.huffingtonpost.fr/2016/03/25/jungle-calais-bouches-cousues-arret-greve-faim_n_9547980.html> [Consulté le 26/07/16]
- Louis Boy, « Accueil des réfugiés : les réponses aux questions que vous vous posez », *France TV Info* [en ligne] Publié le 08/09/15, disponible sur <http://www.francetvinfo.fr/monde/europe/migrants/accueil-des-refugies-les-reponses-aux-questions-que-vous-vous-posez_1073481.html> [Consulté le 26/07/16]
- « Calais : début dans le calme des travaux de défrichage dans la « Jungle », *L'Est éclair avec l'AFP* [en ligne] Publié le 18/01/16, disponible sur <<http://www.lest-eclair.fr/418038/article/2016-01-18/calais-debut-dans-le-calme-des-travaux-de-defrichement-dans-la-jungle>> [Consulté le 25/07/16]
- « Calais : procès renvoyé pour les migrants montés sur un ferry », *Le Monde avec AFP* [en ligne] Publié le 25/01/2016, disponible sur <http://abonnes.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2016/01/25/calais-proces-renvoye-pour-les-migrants-montes-sur-un-ferry_4853310_1654200.html> [Consulté le 25/07/16]
- Ilan Caro, « Calais : la nuit, les grenades lacrymogènes de la police pleuvent sur la "jungle" », *France TV Info* [en ligne] Publié le 09/01/2016, disponible sur <http://www.francetvinfo.fr/france/nord-pas-de-calais/migrants-a-calais/calais-la-nuit-les-grenades-lacrymogenes-de-la-police-pleuvent-sur-la-jungle_1259189.html> [Consulté le 25/07/16]
- Bernard Cazeneuve, Interventions du ministre, Signature de la déclaration conjointe franco-britannique à Calais, disponible sur <<http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministre/Interventions-du-ministre/20.08.2015-Signature-de-la-declaration-conjointe-franco-britannique-a-Calais>> [Consulté le 26/07/16]
- « Cinq hommes en garde à vue dans le Calais après l'agression de migrants », *Le Monde avec l'AFP* [en ligne] Publié le 10/03/16, disponible sur <http://abonnes.lemonde.fr/police-justice/article/2016/03/10/cinq-hommes-en-garde-a-vue-dans-le-calais-apres-l-agression-de-migrants_4880497_1653578.html?xtmc=jungle_de_calais&xtcr=6> [Consulté le 26/07/16]
- Circulaire n° NOR INTK1229185C, sur les conditions d'examen des demandes d'admission au séjour déposées par des ressortissants étrangers en situation irrégulière dans le cadre des dispositions du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, disponible sur <http://www.gisti.org/IMG/pdf/circ_norintk1229185c.pdf> [Consulté le 26/07/16]
- Samuel Coge et Chloé Tisserand, « Pression migratoire : un nouveau peloton pour la gendarmerie de Calais », *La Voix du Nord* [en ligne] Publié le 07/01/16, disponible sur <<http://www.lavoixdunord.fr/region/pression-migratoire-un-nouveau-peloton-pour-la-ia33b48581n3257883>> [Consulté le 25/07/16]
- Compte rendu du Conseil des ministres du 23 septembre 2015, disponible sur <<http://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2015-09-23/competence-du-prefet-pour-statuier-sur-l-enregistrement-de-la>> [Consulté le 26/07/2016]
- Compte rendu intégral - Première séance du mercredi 16 septembre 2015, disponible sur <<http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr/2014-2015-extra2/20152003.asp>> [Consulté le 26/07/16]

- « Cosette : le nouveau pochoir de Banksy pour dénoncer la jungle de Calais », *Le Point* [en ligne] Publié le 25/01/16, disponible sur <http://www.lepoint.fr/culture/cosette-le-nouveau-pochoir-de-banksy-pour-denoncer-la-jungle-de-calais-25-01-2016-2012663_3.php> [Consulté le 25/01/16]
- Ariane Delepierre, « Migrants de Calais : les rondes nocturnes controversées des Calaisiens en colère (VIDÉOS) », *La Voix du Nord* [en ligne] Publié le 05/01/16, disponible sur <<http://www.lavoixdunord.fr/region/migrants-de-calais-les-rondes-nocturnes-controversees-ia33b48581n3248794>> [Consulté le 25/07/16]
- Melissa Fleming, « Le HCR appelle à une réponse urgente et globale à la situation à Calais », publié le 07/08/15, disponible sur <<http://www.unhcr.fr/55c4b351c.html>> [Consulté le 26/07/16]
- Nathalie Funes, « Dans la jungle de Calais : "Les migrants ont les mains lacérées jusqu'à l'os" », *Le Nouvel Observateur* [en ligne] Publié le 21/11/15, disponible sur <<http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/migrants/20151119.OBS9856/dans-la-jungle-de-calais-les-migrants-ont-les-mains-lacerees-jusqu-a-l-os.html>> [Consulté le 25/07/16]
- Marie Goudeseune, « Migrants de Calais : la rocade portuaire envahie par le sable suite à des travaux derrière la « jungle » », *La Voix du Nord* [en ligne] Publié le 15/01/16, disponible sur <<http://www.lavoixdunord.fr/region/migrants-de-calais-la-rocade-portuaire-envahie-par-le-ia33b48581n3273652>> [Consulté le 25/07/2016]
- Caroline Guignot, « Calais : restriction discriminatoire de l'accès à la piscine ? », *La Gazette des communes* [en ligne] Publié le 23/12/15, disponible sur <<http://www.lagazettedescommunes.com/423594/calais-restriction-discriminatoire-de-lacces-a-la-piscine/>> [Consulté le 26/07/15]
- Michel Henry, Maria Malagardis et Sylvain Mouillard, « Un passeport syrien retrouvé », *Libération* [en ligne] Publié le 14/11/15, disponible sur <http://www.liberation.fr/france/2015/11/14/un-passeport-syrien-retrouve_1413501> [Consulté le 25/07/16]
- Historique - Réponse aux pressions migratoires, disponible sur <<http://www.consilium.europa.eu/fr/policies/migratory-pressures/history-migratory-pressures/#40802204428>> [Consulté le 25/07/16]
- Olivier Jobard, « De Sangatte à la « New Jungle », quatorze ans d'incurie politique », *Médiapart* [en ligne] Publié le 11/07/15, disponible sur <<https://www.mediapart.fr/portfolios/de-sangatte-la-new-jungle-quatorze-ans-dincurie-politique>> [Consulté le 26/07/16]
- « Jungle de Calais : l'appel des 800 », *Libération* [en ligne] Publié le 20/10/15, disponible sur <http://www.liberation.fr/france/2015/10/20/jungle-de-calais-l-appel-des-800_1407520> [Consulté le 25/07/16]
- « "Jungle" de Calais : des associations ont compté 5000 migrants, "Faux" répond Cazeneuve », *France 3 Régions avec l'AFP* [en ligne] Publié le 06/04/2016, disponible sur <<http://france3-regions.francetvinfo.fr/nord-pas-de-calais/jungle-de-calais-des-associations-ont-compte-5000-migrants-faux-repond-cazeneuve-969097.html>> [Consulté le 26/07/16]
- « "Jungle" de Calais : d'autres Iraniens se font coudre la bouche », *Le Point avec l'AFP* [en ligne] Publié le 03/03/16, disponible sur <http://www.lepoint.fr/societe/jungle-de-calais-d-autres-iraniens-se-font-coudre-la-bouche-03-03-2016-2022681_23.php> [Consulté le 26/07/16]
- « « Jungle » de Calais : sur place, Juppé avoue qu'il « s'attendait pas à ça », *Le Point avec l'AFP* [en ligne] Publié le 27/01/2016, disponible sur

- <http://www.lepoint.fr/politique/jungle-de-calais-sur-place-juppe-avoue-qu-il-ne-s-attendait-pas-a-ca-27-01-2016-2013308_20.php> [Consulté le 25/07/16]
- « Jungle de Calais : 129 enfants disparus depuis le démantèlement », *Le Point avec 6média* [en ligne] Publié le 03/04/16, disponible sur <http://www.lepoint.fr/societe/jungle-de-calais-129-enfants-disparus-depuis-le-demantelement-03-04-2016-2029691_23.php> [Consulté le 26/07/16]
 - Sylvie Kauffman, « A Davos, l'intégration des réfugiés en Europe au centre des débats », *Le Monde* [en ligne] Publié le 21/01/16, disponible sur <http://abonnes.lemonde.fr/europe/article/2016/01/21/a-davos-la-crise-des-refugies-au-centre-des-debats_4851230_3214.html> [Consulté le 25/07/16]
 - Elise Leclercq, « Jungle de Calais: le démantèlement prend fin », *Nord Littoral* [en ligne] Publié le 15/03/16, disponible sur <<http://www.nordlittoral.fr/calais/jungle-de-calais-le-demantelement-prend-fin-ia0b0n292375>> [Consulté le 26/07/16]
 - DM, « Migrants de Calais : l'État fait appel de sa condamnation à aménager la « jungle » », *La Voix du Nord* [en ligne] Publié le 13/11/15, disponible sur <<http://www.lavoixdunord.fr/region/migrants-de-calais-l-etat-fait-appel-de-sa-ia33b48581n3158505>> [Consulté le 25/07/16]
 - Médecins Sans Frontières, « MSF à Calais : « C'est un abandon généralisé », *MSF* [en ligne] Publié le 23/09/15, disponible sur <<http://www.msf.fr/actualite/articles/msf-calais-c-est-abandon-organise>> [Consulté le 25/07/16]
 - « Migrants de Calais : Xavier Bertrand réclame de nouveau l'armée », *La Voix du Nord avec l'AFP* [en ligne] Publié le 10/01/16, disponible sur <<http://www.lavoixdunord.fr/region/migrants-de-calais-xavier-bertrand-reclame-de-nouveau-ia33b0n3263019>> [Consulté le 25/07/16]
 - Caroline Monnot et Maryline Baumard, « A Calais, la tentation du pire », *Le Monde* [en ligne] Publié le 08/02/16, disponible sur <http://abonnes.lemonde.fr/politique/article/2016/02/08/a-calais-la-tentation-du-pire_4861303_823448.html?xtmc=jungle_de_calais&xtcr=52> [Consulté le 26/07/16]
 - Sylvain Mouillard, « A Calais, détournement de procédure et atteinte aux droits fondamentaux », *Libération* [en ligne] Publié le 02/12/15, disponible sur <http://www.liberation.fr/france/2015/12/02/a-calais-detournement-de-procedure-et-atteinte-aux-droits-fondamentaux_1417563> [Consulté le 25/01/16]
 - « Paris et Londres font bloc face aux migrants : "Il n'existe pas de solution simple" », *Le Journal du Dimanche* [en ligne] Publié le 01/08/15, disponible sur <<http://www.lejdd.fr/International/Europe/Migrants-Paris-et-Londres-font-bloc-744906>> [Consulté le 26/07/16]
 - OP, « Démantèlement de la « jungle » de Calais : une première journée marquée par des affrontements (VIDÉOS) », *La Voix du Nord* [en ligne] Publié le 29/02/16, disponible sur <<http://www.lavoixdunord.fr/region/demantelement-de-la-jungle-de-calais-une-ia33b48581n3357705>> [Consulté le 26/07/16]
 - Olivier Pécqueux, « Calais : migrants craintifs et débuts timides pour le camp humanitaire », *La Voix du Nord* [en ligne] Publié le 12/01/16, disponible sur <<http://www.lavoixdunord.fr/region/calais-migrants-craintifs-et-debuts-timides-pour-le-camp-ia33b48581n3265256>> [Consulté le 25/07/16]
 - Edouard Pflimlin, « Migrants : Londres débloque 22 millions d'euros pour faire face à la crise à Calais », *Le Monde* [en ligne] Publié le 03/03/16, disponible sur <<http://abonnes.lemonde.fr/europe/article/2016/03/03/la-crise-des-migrants-au-centre-des->

preoccupations_4875520_3214.html?xtmc=jungle_de_calais&xtr=16> [Consulté le 26/07/16]

- « Pour « éviter les camps “à la Calais” », Bruxelles rétablit des contrôles à sa frontière avec la France », *Le Monde avec l'AFP* [en ligne] Publié le 23/02/16, disponible sur <http://abonnes.lemonde.fr/europe/article/2016/02/23/la-belgique-retablit-des-controles-a-sa-frontiere-avec-la-france_4870392_3214.html> [Consulté le 26/07/16]
- Projet de loi relatif au droit des étrangers, disponible sur <<http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0578.asp>> [Consulté le 26/07/16]
- Réunion des chefs d'État ou de gouvernement de l'UE avec la Turquie, 29/11/2015 - Déclaration UE-Turquie, disponible sur <<http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/11/29-eu-turkey-meeting-statement/>> [Consulté le 25/07/16]
- Haydée Sabéran, « Amende avec sursis pour Rob Lawrie, qui avait tenté de faire passer une enfant afghane en Angleterre », *Libération* [en ligne] Publié le 14/01/2016, disponible sur <http://www.liberation.fr/france/2016/01/14/amende-avec-sursis-pour-rob-lawrie-qui-avait-tente-de-faire-passer-une-enfant-afghane-en-angleterre_1426431> [Consulté le 25/07/16]
- Haydée Sabéran, « La nuit à Calais, les CRS arrosent la « jungle » de lacrymogènes », *Libération* [en ligne] Publié le 07/01/16, disponible sur <http://www.liberation.fr/france/2016/01/07/la-nuit-a-calais-les-crs-arrosent-la-jungle-de-lacrymogenes_1424987> [Consulté le 25/07/16]
- Dominique Salomez, « Calais : les femmes et les enfants migrants arrivent ce mercredi au nouveau centre d'accueil », *La Voix du Nord* [en ligne] Publié le 25/03/16, disponible sur <<http://www.lavoixdunord.fr/region/calais-les-femmes-et-les-enfants-migrants-arrivent-ce-ia33b48581n2731676>> [Consulté le 26/07/16]
- Sommet de La Valette sur la migration, 11-12/11/2015, disponible sur <<http://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/international-summit/2015/11/11-12/>> [Consulté le 25/07/16]
- PT, « Calais : un migrant condamné à six mois de prison pour avoir jeté un pavé sur un policier », *La Voix du Nord* [en ligne] Publié le 10/01/16, disponible sur <<http://www.lavoixdunord.fr/region/calais-un-migrant-condamne-a-six-mois-de-prison-pour-ia33b48581n3261520>> [Consulté le 25/07/16]
- « L'ultimatum de la préfecture pour évacuer la « jungle » de Calais est repoussé », *Le Monde avec l'AFP et Reuters* [en ligne] Publié le 23/02/16, disponible sur <http://abonnes.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2016/02/23/la-jungle-suspendue-a-la-decision-de-la-juge-du-tribunal-administratif-de-lille_4870252_1654200.html> [Consulté le 26/07/16]
- UNHCR, « Le HCR appelle à une action urgence visant à répondre à la situation humanitaire qui se dégrade à Calais », disponible sur <<http://www.unhcr.fr/54255c659.html>> [Consulté le 26/07/16]
- « Week-end sous tension à Calais, poudrière de la crise migratoire », *Le Monde* [en ligne] Publié le 23/01/16, disponible sur <http://abonnes.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2016/01/23/deux-mille-manifestants-pour-soutenir-les-migrants-a-calais_4852528_1654200.html> [Consulté le 25/07/16]

Annexe 4 : Chronologie de la démarche empirique

05/12/2015	Premier déplacement à Calais <ul style="list-style-type: none">- Entretien avec la première association- Première approche impressionnée dans la Jungle de Calais- Tentative échouée de rencontre avec des exilés
22/01/2016 23/01/2016	Deuxième déplacement à Calais <ul style="list-style-type: none">- Entretien avec la seconde association- Participation à son Assemblée Générale- Participation à une action d'aide dans la Jungle de Calais, notamment au sein des infrastructures de La Vie Active
25/02/2016 02/03/2016	Troisième déplacement à Calais <ul style="list-style-type: none">- Intégration auprès d'un groupe d'exilés soudanais au sein de la Jungle de Calais et immersion au quotidien.